COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

ROYAL COMMISSION ON ABORIGINAL PEOPLES

ENDROIT/LOCATION: **LE NOUVEL HÔTEL**
1740, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

DATE: **VENDREDI LE 3 DÉCEMBRE 1993**

VOLUME: **5**

"for the record..."
STENOTRAN
1376 Kilborn Ave.
OTTAWA 521-0703

I N D E X

LE 3 DÉCEMBRE 1993 / DECEMBER 3, 1993

NOM / NAME	PAGE
Présentation par la Centre de recherche Fernand-Séguin Hôpital Louis-H. Lafontaine Université de Montréal Dr Hugues Cormier Dr Emmanuel Stip	1240
Presentation par Louis-Marie Ouellette Professeur, Université de Sherbrooke	1286
Presentation by Ma-Komin-ising Anishiwnawbeg Steve Missabie Duane Paul	1317
Présentation par la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs Suzanne Saint-Amour, Secrétaire du Conseil	1356
Prière de clôture par Allen Gabriel	1393

Montréal (Québec)

--- L'audience se poursuit à 9 h 05 le vendredi 3 décembre 1993

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je voudrais vous souhaiter la bienvenue au nom de la Commission royale sur les peuples autochtones au Canada.

D'entrée de jeu je voudrais vous demander de vous identifier et d'identifier votre contexte d'intérêt pour le dossier autochtone, et vous pouvez procéder à la présentation à votre guise, dès que vous êtes prêts.

Dr HUGUES CORMIER, Centre de recherche Fernand-Seguin, Hôpital Louis-H. Lafontaine, Université de Montréal: Bonjour, monsieur Dussault et Mme Robinson.

Je suis Hugues Cormier. Je suis Chercheur au Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Université de Montréal. Je suis accompagné du Dr Emmanuel Stip, du même Centre de recherche.

On a, je crois, environ une heure, jusqu'à 10 h 00?

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Oui.

Dr HUGUES CORMIER: On a préparé une partie plus formelle mais on souhaite profiter de

l'occasion pour pouvoir échanger avec vous.

Nous avons, comme le titre de notre présentation l'indique, travaillé à vous présente quelques réflexions et propositions dans une perspective où la question autochtone est abordée dans un contexte de l'importance de l'autonomie pour la santé mentale certainement des individus autochtones et de leurs communautés, mais aussi de l'ensemble des citoyens du Québec et du Canada.

Dans quelques minutes je vais donner une courte introduction plus générale à notre présentation. Ensuite Dr Stip va parler de l'aspect santé mentale par rapport aux Autochtones dans ses aspects biologiques, psycho-développemental et contextuel.

Ensuite il va développer un peu sur ses expériences personnelles et professionnelles avec les Autochtones et ce qui a pu l'aider à formuler les observations qu'on fait ici aujourd'hui.

Je vais enchaîner ensuite dans le même sens.

Ensuite Dr Stip va revenir pour parler de l'importance de l'aspect qui a déjà été abordé largement, de la guérison, du healing process et faire

quelques propositions dans le sens du développement de l'autonomie et d'une évolution positive de la vie et de la santé autochtone et canadienne.

Après les propositions que Dr Stip vous présentera je vais à nouveau revenir pour parler peut-être plus particulièrement de l'autonomie politique vis-à-vis de la question autochtone.

J'aimerais commencer en soulignant que parmi les indicateurs qui soulignent l'urgence d'agir et l'ampleur des souffrances et des problèmes vécus par les Autochtones il y a, vous les savez très bien, les indicateurs qui sont ceux de santé et de santé mentale, ou de santé sociale, qui démontrent des écarts souvent très grands, qu'on parle de taux de suicide, d'écarts au niveau de fréquence de troubles comme l'alcoolisme, la violence, l'incarcération, et dans des indicateurs plus sociaux, le revenu, la moyenne des revenus, et d'autres indicateurs de ce type-là.

Donc nous, comme citoyens, médecins, psychiatres et chercheurs dans le domaine de la santé mentale, on se sent interpellés par rapport à ces problèmes-là et on aimerait contribuer à la réflexion.

On trouve très intéressant le mandat et

on trouve tout à fait urgent d'aller dans le sens d'un nouveau contrat et, justement, dans la définition des paramètres avec lesquels vous travaillez on veut souligner l'importance de la perspective santé et santé mentale.

Il nous semble qu'on vit dans une société dont le type de gouvernement, la constitution, est de nature confédérale, ou fédérale. Les souffrances et les problèmes qu'on observe on croit que c'est associé étroitement, malheureusement il faut le dire, à un type de fédéralisme qui est trop souvent dominateur dans sa concrétisation par rapport à certains groupes et communautés, certainement au niveau des Autochtones, mais aussi au niveau québécois et de d'autres groupe canadiens.

On va aborder cette question-là ici aujourd'hui en étant conscient que les pistes de solutions qui pourront être élaborées pourront aussi être très pertinentes, à notre avis, pour d'autres communautés.

Je passe la parle au Dr Stip.

Dr EMMANUEL STIP, Centre de recherche Fernand-Seguin, Hôpital Louis-H. Lafontaine, Université de Montréal: On a considéré que c'était important de replacer la santé mentale au coeur de la problématique autochtone comme étant une des conditions de réussite d'une

amélioration des relations entre les peuples et, d'autre part, comme une condition nécessaire à un processus d'auto-détermination, que l'un n'irait pas sans l'autre.

Ce qui nous amène à amener cette question c'est que depuis des décennies il y a des mutations importantes au niveau de la définition de la santé mentale. L'Organisation mondiale de la santé a montré l'exemple en définissant la vie mentale comme une expérience intérieure et une expérience de groupe interpersonnelle. Ce sont des données qui ont aussi été partagées par la définition canadienne qui définit la santé mentale comme la capacité de l'individu, du groupe et de l'environnement d'avoir des interactions qui contribuent au bien-être subjectif et au développement des individus.

Il y a une définition québécoise également qui, depuis 1985 avec le Rapport de la biologie et de la culture, a permis de définir la santé mentale sous trois axes. C'est une définition multi-axiale et il y a une définition anaxe-biologique -- anaxe psycho-développemental et anaxe contextuel.

Dans l'axe biologique, dont celui-ci a trait à ce moment-là aux composante génétiques, psychologiques qu'un individu possède avec son bagage

héréditaire, ce qui voudrait dire que toute perturbation à ce niveau-là peut entraîner un malaise sur cet axe. Donc il y a une influence sur sa santé mentale.

C'est dans ce sens qu'un individu peut être perturbé, par exemple, si le taux de mercure dans les lacs augmente exagérément. Donc rien que la question des barrages est une question pertinente, avec des retentissements biologiques qui peuvent influencer l'ensemble de son organisme.

On peut penser également que la fragilité occasionnée va apporter par son bagage génétique, par exemple, sur sa vulnérabilité à la consommation de l'alcool ou à la dépendance, qui peut être aussi un facteur à considérer dans l'ensemble de la santé qui concernera l'individu.

L'axe psycho-développemental, c'est le deuxième axe. Lui, il va porter sur les aspects affectif, cognitifs et relationnels et, bien entendu, tout événement traumatisant qui va s'inscrire dans l'enfance d'un individu, de l'adolescence ou même à l'âge adulte pourra occasionner une déviation de cet axe psycho-développemental et ce, quelque soit l'événement, qu'il soit de l'intensité d'une relation incestueuse ou

d'un acte de violence ou d'un contexte d'alcoolisme familial ou juste d'un échec scolaire pourra avoir cet influence sur le développement des individus.

Enfin, l'axe contextuel, et c'est peut-être aussi ce qui nous fait insister au niveau de cette Commission. C'est celui qui fait référence à l'individu dans un environnement et ses relations avec le milieu.

On retrouve sur cet axe toute la dimension économique, sociale et politique d'un milieu. On pourrait même ajouter sur cet axe le contexte écologique. De nombreux chercheurs et de nombreuses études ont montré qu'il y a toujours la possibilité d'une relation entre la désintégration culturelle et la symptomatologie psychiatrique depuis 1963, où Leyton (PH) avait fait une étude sur la population précise en Nouvelle-Angleterre. De nombreux chercheurs ont reproduit ce type d'approche qui montre bien la pertinence de faire des relations entre la problématique psychiatrique et la désintégration culturelle.

Donc que ce soit dans sa définition canadienne ou dans sa définition québécoise, la vision de la santé mentale nous amène à penser que les aspects

sociaux, politiques et culturels des problèmes de santé mentale feront partie intégrante du projet de société que la communauté veut se donner. De nombreux facteurs vont contribuer à l'épanouissement ou à la détérioration de cette santé.

On n'oubliera pas non plus le contexte législatif et sa dimension constitutionnelle avec les énoncés sur les droits de la personne et la limitation des droits collectifs, la responsabilité sociale, la richesse du tissu communautaire, l'animation communautaire, la qualité et la fragilité de l'environnement et, enfin, la place des valeurs spirituelles et scientifiques d'une société.

C'est dans ce contexte je pense qu'on est amené à parler.

Donc, une définition complète de la santé mentale devrait traduire une vision beaucoup plus interactive entre les différents systèmes plus entière de la santé, et les interactions avec d'autres sujets humains sont influencés par tout un système de valeurs de la société. Un des objectifs de ce qu'on vient dire ici c'est qu'il faut aménager des passerelles entre la communauté allochtone et autochtone pour pouvoir permettre

les processus qui suivront d'auto-détermination. S'il n'y a pas cette installation de passerelle il y aura des difficultés, qu'on pourra détailler plus tard.

Dr HUGUES CORMIER: Dans la prochaine partie on va présenter un peu les expériences professionnelles et autres qu'on a eues avec les communautés autochtone, ou la question autochtone.

Dr EMMANUEL STIP: On a eu l'occasion d'être confronté à cette question à plusieurs reprises dans nos activités. J'ai exercé pendant sept ans en Abitibi-Témiscamingue dans différentes structures de santé mentale et dans des hôpitaux très proches de la communauté algonquine et les communautés cries et parfois inuites.

À cette occasion on a pu mettre en évidence des particularités. On a essayé de remarquer des différences qui montraient des fois des faillites de notre système de soins et des fois aussi des particularités culturelles que si on ne prenait pas en considération aboutisssaient à des échecs thérapeutiques ou des difficultés thérapeutiques.

On a donc remarqué plusieurs éléments. D'abord, qu'il y a des différences au niveau de ce qu'on

appelle la phénoménologie, c'est-à-dire la façon dont un individu va entrer en relations avec...son rapport avec l'espace, le temps, et les autres. Là, on ne peut pas entrer dans tous les détails mais il y a bien des points qui sont à souligner et qui devraient être transmis à l'ensemble des communautés professionnelles qui s'occupent de santé.

On a remarqué que le rapport à l'espace chez les Autochtones dont on avait la charge était bien différent de celui des Autochtones, des Allochtones. Le rapport au temps également, c'est-à-dire qu'il fallait envisager la durée d'hospitalisation, la durée des traitements, d'une autre façon que celle qui est enseignée dans les facultés de médecine ou dans les facultés où l'on enseigne le nursing ou le travail social, où l'on constater que malheureusement il y a encore une lacune au niveau de l'enseignement médical au Canada.

Rien qu'au Québec il n'y a pas un seul enseignement qui soit fait sur la spécificité pour les médecins, pour les psychiatres sur la spécificité autochtone au niveau de la santé. Tous ces aspects du temps et de l'espace entrent en ligne de compte dans le processus de guérison et dans la façon dont on délivre

les soins.

On avait remarqué également des mécanismes de défense qui sont particuliers aussi et qui devraient être transmis et enseignés de façon plus importante. Donc, une lacune au niveau de l'enseignement médical.

Ce qu'on a remarqué aussi c'est qu'il fallait repenser notre système d'organisation des soins. Ça nous arrivait fréquemment d'avoir une hospitalisation dans un hôpital en Abitibi pour une dépression ou une psychose, et notre rôle petit à petit a été plutôt non pas de faire un temps et d'organiser les soins pour la guérison, mais plutôt pour une préparation à un transfert vers une structure où la culture autochtone à ce moment-là était plus en place et où l'établissement était géré par des Autochtones eux-mêmes.

On pouvait penser à Oka lorsqu'il s'agissait d'un problème de toxicomanie, mais on a surtout travaillé avec Tom Makerlodge (PH) en Alberta, qui a une philosophie de soins où est intégré tous les aspects culturels et de soins avec la médecine traditionnelle autochtone. C'est intégré à la médecine contemporaine.

Donc notre rôle était juste un travail

de préparation à comme un accouchement et cet accouchement se faisait dans une structure autre, qui était plus en relation avec la culture.

Si j'en parle c'est parce que ça pouvait occasionner des problèmes d'organisation. Envoyer d'Abitibi en Alberta ça pose le problème de la sectorisation des obstacles administratifs des coûts, et on avait tendance à avoir des confrontations avec le système de soins alors qu'on aurait dû privilégier, à notre avis, l'aspect anthropologique de la démarche de soins plutôt que l'aspect administratif ou bureaucratique des soins.

Peut-être plus que les autres sociétés du Canada les Autochtones devraient être privilégiés à cet égard pour qu'on puisse respecter ce rythme, la culture, des fois la langue, les rituels, et non pas imposer, parce que la bureaucratie est installée comme ça, des soins qui ne leur sont pas toujours au mieux adaptés.

Tom Makerlodge alors était une bonne ressource à cet égard et on voit monter au Québec aussi des structures qui sont intéressantes.

Concernant l'alcoolisme, c'est vrai

qu'il nous paraît un problème majeur en tout ce qu'on a pu constater, mais on avait regardé aussi des expériences qui étaient très prometteuses. On avait l'occasion d'avoir des contacts avec l'expérience d'Alkali Lake aussi dans l'Ouest, qui montrait la prise de conscience et la responsabilisation collective de ce fléau.

À travers les films qu'on pouvait projeter en Abitibi on arrivait aussi à avoir des échanges intéressants avec d'une part notre milieu et le milieu autochtone, et ça devrait être contagieux comme expérience.

La dernière expérience qu'on rencontre depuis qu'on est installé à Montréal, je suis amené dans le cadre de soins psychiatriques offerts aux itinérants, aux homeless, à Montréal, à être disponible pour une ressource qui s'appelle Chédoris (PH), qui est une structure pour les femmes itinérantes, les femmes sans ressource, qui est dans le centre-ville de Montréal.

À notre grande surprise j'ai vu que sur une année il y avait 17 pour cent de la clientèle qui était d'origine inuite. Bien souvent c'est aux alentours du forum. Ces personnes arrivent en ville et on se retrouve très vite sans ressource, sans logement.

Cette structure dispense des activités, de l'argent, de la nourriture, des vêtements pour les aider. Mais là on voit bien cette détresse et en fait l'espèce de manque de ressources offerte par les organismes gouvernementaux ou en bonne coordination avec les hôpitaux et les centres sociaux pour offrir des soins. On est obligé d'avoir comme des structures alternatives pour les aider.

On remarquait également une faillite dans la bonne participation des urgences médicales à Montréal pour offrir et respecter convenablement la problématique des femmes inuites.

Voilà un peu notre expérience, qu'on trouvera plus détaillée de façon écrite dans le mémoire.

Dr HUGUES CORMIER: Je vais enchaîner dans le même sens.

Dans mon cas mon expérience est beaucoup plus désincarnée, si je peux dire, mais quand même...je vais y mettre une petite note personnelle aussi, si vous permettez.

Tout d'abord, dans les années '60 j'ai étudié l'histoire dans les écoles au Québec, simplement pour vous situer mes contacts avec la question autochtone.

Ensuite je dirais que j'ai été intéressé par, entre autres, les positions prises par M. René Lévesque et son gouvernement par rapport à une certaine ouverture que j'ai sentie et qui a été souvent mentionnée par des groupes autochtones.

Par la suite je me suis engagé au niveau d'une réflexion par rapport au problème constitutionnel canadien, et cela dans une perspective de santé, comme je mentionnais au début, entre autres à regarder, par exemple, les liens qu'il puisse y avoir entre la situation socio-économique et constitutionnelle de société ou de groupe humain et leur santé à un niveau macroscopique, entre autres, par exemple, à observer pour ce qui est de la société québécoise, les fluctuations très importantes du taux de suicide à la hausse à partir des années '60, justement, à partir de la turbulence des valeurs et des changements sociaux qui se sont produits.

J'enchaîne en disant que j'ai présenté des suggestions lors de différentes commissions, comme celle tenue au Québec, Bélanger-Campeau, de même que Beaudoin-Edwards. En réfléchissant à ces questions-là justement la question autochtone et ses analogies avec le problème que vit la société québécoise à certains points

de vue m'a intéressé.

J'ai pu participer aussi à la conférence constitutionnelle tenue à Toronto, qui était sous le thème "Identité, valeurs, et droits", où là j'ai pu échanger avec des représentants autochtones des problèmes communs entre les peuples autochtones et le Québec.

Cela a été très expérientiel. Ce ne sont pas des choses scientifiques. Dans mes participations à ces groupes-là et ces conférences, et je me permets de mentionner la soirée où le groupe Cashtin (PH) avait fait un spectacle à Toronto et où je dois dire que l'espèce de désintégration et du problème canadien où on n'arrive pas à se reconnaître entre nous trop souvent, ce soir-là j'ai vécu avec des concitoyens autochtones et Canadiens-anglais vraiment une expérience très, très positive où le lien, je dirais, unificateur et la contribution au processus de réidentification au Canada par la contribution autochtone était vécue, et je pense qu'on peut le vérifier auprès d'autres personnes qui ont vécu cette expérience-là.

J'aimerais ajouter que dans ce processus-là j'ai découvert, et encore là c'est très, très personnel, que mon épouse a des ancêtres abénaquis et donc

ma fille. Ce sont des choses qui font évoluer, je dirais, votre perception de l'identité et de ce que vous êtes et de ce que vous vivez.

Voilà, je m'arrête ici.

Dr EMMANUEL STIP: Pour en arriver à des propositions, quand on pense à la santé mentale comme l'a présentée en particulier l'axe contextuel, on pense qu'il devrait y avoir une réappropriation des outils des Autochtones, des outils culturels beaucoup plus nets et que cette réappropriation devrait aussi être contemporaine d'un partage de la culture autochtone pour les allochtones.

Au niveau de la pratique médicale, au niveau de la pratique psychiatrique on constate que l'obstacle majeur c'est de la difficulté de comprendre d'autres cultures. Dans le domaine psychiatrique c'est toujours primordial de pouvoir rencontrer l'autre à travers une culture. On pourrait proposer, au même titre qu'on peut le proposer pour une société, ça pourrait être aussi une proposition pour chaque individu.

Avant d'aborder les propositions en tant que telles on a cette impression que les décisions doivent être prises maintenant, c'est sûr, et que le processus de guérison ne va peut-être pas se faire au niveau de cette

génération-là. J'ai souvent au l'occasion d'en parler avec Richard Kistabish (PH), qui est un Algonquin qui nous a permis de partager beaucoup sur le niveau des expériences.

Il le dit souvent d'une façon poétique, qu'ils sortiront un jour de l'hiver. On a l'impression que cet hiver va peut-être être encore pour cette génération-là mais que c'est pas une raison pour ne pas commencer les soins maintenant et que même si on peut penser à une révolution culturelle au niveau du Canada pour la problématique autochtone il faut maintenir les efforts pendant de nombreuses années, mais les commencer maintenant pour que les résultats puissent aboutir dans la prochaine génération, et qu'il ne faut pas baisser les bras. Au contraire il faut, au même titre que souvent en médecine les résultats ne se font pas sentir tout de suite, il faut espérer que ces résultats seront très significatifs dans une ou deux générations. C'est ce que nous on appelle la guérison transgénérationnelle, mais c'est ce qui ne doit pas nous empêcher de faire des efforts.

Ce qu'on pourrait proposer c'est que justement il y ait la création d'espaces culturels autochtones pour les Allochtones. Pourquoi je dis ça?

Si on veut qu'il y ait une rencontre culturelle plus profitable il faudrait que les Allochtones ait un accès à cette culture de façon plus importante qu'elle l'est en ce moment.

Par exemple, on proposerait que dans chaque grande ville canadienne il devrait exister un centre culturel autochtone pour favoriser l'épanouissement de la culture communicable amérindienne. Il ne s'agit pas d'un musée, pas du tout, mais plutôt d'un espace où la communication transculturelle est possible et facilitée.

Les Gueut (PH) institutes, les instituts Gueuts, qu'ont développés les Allemands à travers différents pays sont des exemples des ces structures pour la culture germanique à travers le monde. Dans le monde entier, dans les grandes villes, on peut avoir un Gueut Institute, c'est-à-dire un endroit où on peut apprendre la langue, y faire des rencontres, prendre contact avec les médias et les créations artistiques.

Ces endroits permettraient un rapprochement entre les Autochtones et les Allochtones, ils faciliteraient la reconquête culturelle et l'apprivoisement mutuel. Cette démarche devrait concerner aussi l'espace audiovisuel télévisée. Il faut

créer des passerelles entre les deux mondes, et ces lieux auraient cette fonction pour tous les urbanisés du Canada et du Québec.

Il est certain que quand on vit à Montréal on est moins en contact avec la culture amérindienne, mais c'est justement aussi là qu'on devrait faire des efforts. Il y a très peu d'endroits dans Montréal, par exemple, où on a accès, où on peut rencontrer de façon humaine, non hystérique, c'est-à-dire sans parler des conflits, sans parler du tabac, en parlant d'autres choses et en aboutissant à une véritable rencontre.

C'est pour ça que nous proposons qu'il y ait vraiment la création d'espaces culturels dans toutes les grandes villes canadiennes.

Deuxième point de vue qui est aussi dans la même lignée, la deuxième proposition, serait une politique de défense et de promotion des langues amérindiennes.

Il nous apparaît catastrophique qu'il n'y ait pas un effort plus important pour sauvegarder les langues autochtones. C'est quand même incroyable que moi qui, par exemple, travaillait et qui étais en contact avec ces populations que j'étais amené à participer aux soins,

j'ai eu des difficultés pour avoir un enseignement de ces langues. Il n'y a pas d'école, il n'y a pas d'université, ça arrive ponctuellement, où on peut avoir accès à l'enseignement des langues algonquine ou iroquoiienne.

Il est très difficile pour un Allochtone de trouver un lieu où ces langues sont enseignées. Pourtant l'apprentissage de ces langues permettrait aux professionnels de santé de rencontrer plus véritablement la culture de l'autre et aussi de mieux communiquer avec une partie de la population. Il garantirait aussi une meilleure confiance, puisque ce serait un témoignage d'une démarche vers l'autre culture , transculturelle.

Sur un plan plus global, une langue qui ne se parle plus est une langue qui meurt, et l'on devrait consacrer autant d'effort à la survie de ces trésors qu'à la sauvegarde des animaux qui sont aussi parfois en voie de disparition. Ce serait donc l'humanité entière qui en bénéficierait.

Cette promotion devrait concerner aussi bien les Autochtones eux mêmes. C'est bien sûr qu'il faut aussi une politique de langue pour que les Autochtones puissent avoir les moyens de continuer à parler et à penser en cette langue, mais il est impossible d'apprendre une

langue algonquine ou iroquoienne à Montréal alors que l'on peut apprendre des dizaines de langues étrangères. Si je veux apprendre l'Ukrainien demain matin, je m'inscris quelque part. Si je veux apprendre le vietnamien, je m'inscris quelque part.

Ici au Canada, où il y a encore des peuples qui sont fondateurs du pays, on n'est même pas capable dans la semaine de savoir où est-ce qu'on va pouvoir apprendre ces langues-là.

Voilà des propositions concrètes qu'on a essayé de faire extrêmement concrètes pour montrer qu'au même titre que les Autochtones dans leur réappropriation de leur culture, de leurs outils économiques et politiques, vont aboutir vers l'autodétermination, l'autonomie.

Il est indispensable que de façon parallèle il y ait l'aménagement de passerelle pour que les Allochtones comprennent bien ce qui se passe, qu'ils aient accès à cette culture, qu'il y a des échanges, et que c'est dans ce cadre-là qu'on pourra parler d'une révolution culturelle, et que ce sera beaucoup moins conflictuel et ce sera une réussite et aussi un avantage pour les Allochtones de découvrir cette richesse qui est fondatrice du Canada et qui est présente dans des

manifestations qui trop souvent sont des manifestations conflictuelles alors qu'on pourrait les réaménager autrement.

C'est un peu notre rôle de psychiatre, de penser qu'on peut aussi avoir une préoccupation de santé dans une démarche comme celle-ci.

Dr HUGUES CORMIER: Je vais enchaîner avec des propositions qui sont peut-être davantage pour discussion et moins concrètes que celles qui viennent d'être faites.

Au niveau de la langue entre autres, on a eu la Loi 101 et je pense que dans ce que tu disais c'est une espèce de loi 2002 qui pourrait être mise de l'avant.

Une proposition que j'aimerais discuter c'est la question de sensibiliser...je trouve que l'aspect d'espace culturel autochtone pour les Allochtones est certainement une partie de la réponse au problème du fossé de l'ignorance ou de la méconnaissance qu'on retrouve chez les Allochtones par rapport aux Autochtones.

Ici c'est moins de recommander ou de proposer des choses concrètes que de dire en plus de ce que le Dr Stip vient d'évoquer, souligner notre volonté de vous encourager à mettre de l'avant des mécanismes qu'on

a de la difficulté à voir concrètement, pour sensibiliser, mieux informer les gens.

Entre autres, sur un point particulier, qui est le suivant, c'est-à-dire de notre point de vue on a parlé surtout ici évidemment du problème vécu par les Autochtones. Tantôt j'ai évoqué l'évolution de taux de suicides au Québec qui, vous savez, est un autre problème de société très important. C'est vrai au Québec mais c'est vrai aussi beaucoup dans les territoires du Nord, en Alberta, en Saskatchewan et dans d'autres sociétés occidentales.

Globalement le monde occidental vit une crise au niveau de sa santé mentale et de sa vie. Un peu paradoxalement à première vue je pense que le phénomène autochtone où les Autochtones peuvent apporter une contribution indispensable à quelque chose de très important dans le domaine de la santé mentale, c'est-à-dire une vie mentale saine c'est celle où justement les aspects rationnels, cognitifs sont en bonne relation avec les aspects affectifs.

Comme on le dit aussi, on n'oublie pas qu'on vit dans des sociétés humaines. On ne vit pas seulement dans des économies. Je crois que les

Autochtones, tout en vivant des problèmes très sérieux, ont un enseignement, une contribution indispensable à nous faire partager et qu'il faut, je crois, passer ce message-là aux Allochtones, comment cet cloisonnement qu'on vit dans nos sociétés contemporaines entre l'affecte et le cognitif.

J'ai été frappé, lorsque je suis venu il y a deux semaines, par des témoignages de jeunes Attikameks-Montagnais qui parlaient sans, je dirais, le malaise que moi je ressens, de leur culture, de l'importance des chants, de leur langue et tout ça, et qui le faisaient avec une spontanéité que des non-Autochtones on se sente quasiment non autorisés de faire référence à ces aspects affectifs.

Je crois que c'est très important de communiquer la contribution que les Autochtones vont amener à notre société en général.

Au point de vue plus spécifique du développement de l'autonomie politique et l'autodétermination, nous trouvons très, très positives les propositions qui ont été faites par le Forum paritaire québécois et l'importance de trouver des espaces paritaires, justement, des mécanismes pour ensemble

négocier et trouver des solutions concrètes à l'aménagement de cette autonomie.

En particulier, le développement de gouvernement autonome sur des territoires majoritairement autochtones où la participation serait celle de tous les citoyens qui habitent ce territoire-là, donc de gouvernements non purement ethniques mais bien territoriaux nous semble très, très positive. Je souhaiterais en discuter avec vous mais je crois que c'est un fait que le gouvernement québécois, par exemple, est un gouvernement qui doit travailler pour les besoins de l'ensemble de sa population.

Ce devrait être le cas aussi de ces gouvernements qui se développeraient sur des territoires à majorité autochtones.

Je crois qu'on va s'arrêter ici pour la partie plus formelle et enchaîner avec la discussion.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je voudrais d'abord vous remercier pour cette présentation sur un sujet qui est extrêmement important, celui entre autres de la santé mentale.

Comme vous l'avez dit, la question de la santé mentale, qui comporte plusieurs facettes, des

facettes plus immédiates et d'autres un peu plus éloignées, vous avez parlé de trois axes, est extrêmement importante. C'est l'un des problèmes majeurs qu'on trouve dans les communautés autochtones.

Bien sûr il y a des cas extrêmes ou des situations où vraiment on s'en est sorti. Vous avez fait état d'Alkali Lake en Colombie-Britannique. Nous avons tenu des audiences dans cette région et rencontrer des gens qui nous ont parlé par le détail de l'expérience de prise en charge de la communauté.

Nous étions aussi il y a un an à Val d'Or, et nous sommes allés au Grand Lac Victoria.

Évidemment il y a une équipe multidisciplinaire qui travaille depuis une douzaine d'années et plus. Tout le processus de la guérison est quelque chose qui est absolument essentiel. Souvent les gens ne savent pas trop par quel bout le prendre parce que les problèmes sont inter-reliés d'alcool, de chômage, d'abus de substances de toutes sortes, qui conduisent à des suicides, à des violences.

Souvent donc on préfère plutôt mettre un chapeau là-dessus et nier que de commencer à regarder le problème à l'interne. Par ailleurs, lorsque des

équipes externes vont dans les communautés c'est la plupart du temps très ponctuel et ça n'amène pas de solutions à long terme parce que ça doit manifestement venir de la communauté elle-même.

Mais quand le problème dure depuis plusieurs générations ça soulève toute la question comment sortir de ça. J'avoue que c'est un des domaines où la Commission se sent le plus interpellé parce que les moyens et les solutions qui nous ont été présentés ne sont pas évidentes. On parle de beaucoup de choses mais on a l'impression que malgré ce que vous dites, par exemple, au niveau des générations, que c'est peut-être pas pour celle-ci mais pour une autre, que les problèmes sont tellement immédiats et urgents avec la jeunesse autochtone, qui est nombreuse, comme vous le savez.

Je repose un peu la question plus globalement, et ce sont des phénomènes connus, mais peu connus, dans le fond, du grand public par opposition à des problèmes qui font la manchette de façon quotidienne. On le voit quand il y a des cas extrêmes comme Davis Inlet ou certaines réserves au niveau de l'Ontario ou les vagues de suicides, et caetera.

On a fait des consultations spéciales

sur le phénomène du suicide chez les Autochtones en général, chez les jeunes en particulier. On espère pouvoir produire assez rapidement un rapport intérimaire sur cette question-là. Ce n'est pas une question facile, c'est une question qui n'est pas propre aux Autochtones mais qui a contexte particulier.

Viola Robinson et moi-même étions à Big Cove (PH) juste avant le début de la dernière vague de suicides, en mai 1992. Il n'y a personne lors des audiences publiques qui nous ont vraiment fait part d'une préoccupation majeure par rapport au suicide. Ça s'est déroulé le 7, 8 et 9.

Je vous retourne un peu la balle. C'est sûr qu'il n'y a pas de solution unique. On va pouvoir revenir sur les propositions sur le plan de l'interface autochtone-non autochtone sur le plan culturel. C'est clair que la langue et la culture c'est fondamental. On nous l'a dit partout, il n'y a pas de solution sans travailler sur le renforcement d'identité.

Sur le plan proprement dit de la façon pour une communauté qui a des problèmes relativement endémiques, qui est souvent isolée sur elle-même, comment est-ce qu'on fait pour que l'étincelle de la prise en

charge, que ça puisse se faire?

On a eu à Montréal le groupe de travail des femmes de Manwan chez les Attikameks. On a fait des audiences un an auparavant et elles ont vraiment fait une démarche très, très importante de prise en charge sur le plan de la question de violence. Donc c'est possible, et c'est des débuts, et c'est fragile.

Est-ce qu'on prend ça cas par cas? Souvent on a l'impression dans des cas extrêmes qu'il faut presque momentanément ouvrir la communauté. On sait que sur le plan canadien on ne peut pas faire ça. Il faut que les communautés elles-mêmes réagissent.

J'exprime un peu ce qu'on ressent et l'ampleur des réalités qu'on a vues et que vous connaissez sans doute, dans le nord-ouest du Québec en particulier.

Vous avez regardé, par exemple, la réalité de Alkali Lake. Comment est-ce qu'on fait pour répercuter...évidemment c'est sûr que s'il y avait le développement économique...

On sait que les problèmes sont l'essentiel, l'éducation, de réussir à convaincre les jeunes de poursuivre, et caetera. On a souvent l'expression qu'on brasse la soupe. Je vous retourne un

peu la balle. De façon générale vous avez certainement senti ça et réfléchi peut-être aussi.

Vous nous avez fait part d'un bon nombre de choses qui font sens et qu'on a entendues peut-être pas toutes présentées comme ça. Est-ce que vous avez une réflexion additionnelle à nous donner, sur la question du suicide en particulier, comment les communautés peuvent intervenir.

Dr EMMANUEL STIP: Sur la question du suicide, c'est vrai que pour l'instant il n'y a pas beaucoup d'équipes de chercheurs qui ont des réponses très concrètes à proposer.

Rien qu'en Abitibi dans la population allochtone c'est un des taux les plus importants. Je travaillais à Malartic (PH) pendant sept ans. C'est deux fois le taux de la province, qui est déjà élevé. Et ça c'est une population qui est blanche, qui est, je dirais, multi-ethnique aussi, celle de l'Abitibi.

C'est sûr qu'il y a sans doute des facteurs qui sont prédisposants dans le mode de la colonisation de l'Abitibi, des choses comme ça, mais il n'y a pas pour l'instant de réponse concrète, malheureusement. Je ne pourrais pas vous dire ça.

On a au Centre de recherche Fernand-Seguin une équipe qui travaille d'une façon très sérieuse sur le suicide, et on en est plutôt à des époques où on essaie de comprendre plutôt que de proposer des solutions. Même s'il y a des écoutes téléphoniques, S.O.S. Suicide téléphonique, il n'y pas encore d'impact, on a l'impression, sur le taux de suicides.

Ma réponse est peut-être décourageante mais elle est dans la réalité d'aujourd'hui.

Le deuxième aspect, j'ai été amené à penser transgénérationnel parce que c'est vrai que c'est déprimant pour un professionnel qui a envie d'avoir des résultats immédiats sur un problème d'alcoolisme, sur un problème de blessure dans une famille, on a envie que les choses se fassent vite.

C'est vrai qu'il faut qu'elles se fassent vite. Ce qu'il faut qui aille rapidement c'est de palier à l'urgence, à la gravité des choses.

J'avais des périodes pas mal de dépression quand on voyait l'ampleur du fléau et que ce serait mauvais que des professionnels comme moi ou comme d'autres baissent les bras et fassent autre chose devant cette impuissance. Ce qui me redonne l'espoir c'est que

c'est vrai que c'est au niveau de l'éducation, que les décisions qui peuvent être prises, et ça je parle du niveau contextuel, c'est-à-dire tout le contexte de cette réappropriation culturelle ou d'une transformation culturelle.

Les résultats ne viendront pas à cette génération-là maintenant. Peut-être que c'est triste de le dire, mais c'est aussi joyeux de le dire dans la mesure où si on fait ça pour une génération qui viendra après, là on aura des résultats, et ça je crois qu'on peut en avoir.

Ça me sort un peu de la dépression de dire ça. Il y a bien des domaines dans l'histoire de la santé. Quand on regarde les écrits qui ont été faits sur l'histoire de la santé ou de la médecine dans le monde entier où il y a des résultats qui n'ont jamais été appréciables à une génération ou même à deux ou trois générations.

En général tout ce qui concerne les grands problèmes de santé publique peuvent se manifester comme ça. Je pense que ça c'est la question de l'alcoolisme, de la violence, même de la position par rapport à l'inceste. Peut-être que les choses sont trop

tard pour la génération qui vient. Ça peut se faire dans une autre génération.

Il faut que tout le processus éducatif soit intégré à la problématique de santé.

Le troisième aspect est que les structures mixtes, c'est-à-dire de la médecine occidentale, de la médecine canadienne, est une des meilleures du monde et il n'y a pas de raison qu'elle ne donne pas de meilleurs résultats que ça.

Ce qui compte dans les processus de guérison c'est tout le contexte culturel dans lequel on apporte une guérison. Et ça, s'il n'y a pas des structures qui sont plus mixtes, s'il n'y a pas une coloration autochtone au sein des structures de soins pour prodiguer des soins à ces gens-là, on passera à côté aussi d'un processus de guérison.

Même si on les outils techniques, des scanners, des grandes analyses sanguines, ce ne sera pas au niveau de toutes ces analyses-là qu'on arrivera à un processus de guérison. Il y a autre chose. Il faut l'intégrer tout de suite dans notre culture médicale, donc que ça se fasse par l'enseignement à la Faculté de médecine, et caetera. Là aussi c'est peut-être pas dans cette

génération-là mais dans la génération des futurs professionnels qu'on aura des résultats.

Dr HUGUES CORMIER: Le suicide chez les jeunes, il y a la question des individus. Chaque personne a son histoire personnelle à laquelle il faut accorder toute l'attention.

Si on parle dans un esprit plus global, aussi simple que de dire il faut donner de l'espoir. Il faut ouvrir de l'espoir. Il faut que l'individu, face à sa vie, se dise: Ma vie a un sens, ou n'en a pas. C'est aussi simple que ça.

Il me semble que c'est là qu'on peut faire le lien entre l'individu qui arrive à dire "ma vie n'a plus de sens, j'y mets fin", ou "je continue" s'il y a une lueur au bout du tunnel.

Je crois que dans ce sens-là la Commission et ce qui s'ensuivra est cruciale dans le sens qu'il faut effectivement qu'il y ait de la lumière au bout du tunnel de la capacité de la vraie réalité de pouvoir se prendre en main, que ce ne sera pas tout simplement des exhortations à dire prenez-vous en main, mais qu'il y ait des réalisations concrètes et des mécanismes concrets où un individu va pouvoir donner un sens à sa vie parce

qu'il va voir que ça peut mener à quelque chose.

Je crois qu'on peut y aller globalement mais on peut aussi, comme il y a des expériences qui ont été évoquées, comme celle en Alberta et tout ça.

Souvent en psychothérapie on parle de l'expérience émotionnelle correctrice, c'est-à-dire qu'après un traumatisme et des problèmes c'est de vivre une expérience qui est correctrice, qui est positive. Il nous faut des expériences émotionnelles correctrices communautaires.

Ce sur quoi j'associe, il y en a plein sans doute au Canada, mais entre autres l'histoire de nos voisins états-uniens...il y a un cas qui me vient à l'esprit. C'est une communauté autochtone du Pacifique, près de l'Océan Pacifique, où on a des indicateurs de santé terrifiants au moment de la proclamation de ce qui s'appelle le "Termination Bill" vis-à-vis des Autochtones.

Devant l'aspect catastrophique de la l'évolution de la désintégration des communautés autochtones il y a eu pour cette communauté, et je joindrais à notre rapport une référence spécifique à cette expérience-là, la mise sur pied d'une façon de redonner l'autonomie à cette communauté, qui est aujourd'hui très

florissante non seulement en santé mais économiquement.

Je ne sais pas si ça répond un peu. Ça fait le lien aussi entre l'aspect suicide de l'individu, l'aspect en plus psychiatrique je dirais, mais c'est son lien avec l'aspect politique aussi.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Nous sommes conscients que l'environnement politique, l'environnement économique, donc les solutions à moyen et à long terme, sont fondamentales. Évidemment on a toujours l'espoir aussi de commencer tout de suite.

Je voudrais passer la parole à ma collègue, Viola Robinson.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: Thank you.

Your presentation has been very interesting, and the things that you have told us.

One of the things that we hears as we go to the communities, and I think it's important what you say about integrating the cultural ways and means of how Aboriginal people are dealing, how they see themselves healing. I think the style that's used has to be recognized professionally in the medical world of society.

They talk about holistic values and they

talk about to heal means more, that you have to heal from within. And also the support system that they feel is so important and how in the communities it means a lot more for one who is struck with this kind of despair and illness to have the support of you people, who will listen to them and talk to them. It seems that's one way of attacking this problem.

Going even to the point where we went in to institutions, in penitentiary, penal institutions. Aboriginal people in there, the incarcerated people, were having lots of problems. Using Elders I find that they've made a big appeal. As well is the importance of using Elders and their knowledge.

I think what has happened is that a lot of the Aboriginal people in this generation have lost a lot of their identity through, as you said, authoritarian government, losing their language and other styles and ways being imposed on them. That has been lost, and especially if they leave their communities they get a cultural shock and then they don't know who they are then. They're not accepted anywhere.

It's only the Elders now who can come and give them the true meaning of who they are -- that's

through the language, through the beliefs, through the culture and this type of thing. They seem to think that this is very, very important. They have a lot to contribute, the knowledge that a lot of the older people have.

As you say about language, language is on the point of extinction in Canada. That has been proven over and over through a number of studies. That's another point that we hear. Language is an important part of being a nation, an important part of culture. If you don't have that, you don't have a lot, and that really weakens your cultural identity.

When you think about that, we heard it and we know that now. We also know the importance of the work that you're doing as professionals. How do you put these two together? How do you integrate that?

It's important if medical professions are going to work, as you said, with some of these people, to have that understanding. How you get them together and bring them together is something that has to be designed, has to be developed yet.

In order to do that I guess we need the support of the public and the support of the whole governing

structures and systems to be able to recognize that and to make some effort in making that possible.

It's really a major, major issue, the whole topic that you spoke about -- the language, the value system, the culture, the suicide, and violence. I don't think we've gone to a hearing anywhere in Canada where that has not been brought up and raised as a major concern.

I did have one question for you. In your work here in Montreal as a psychiatrist and working for the homeless of Montreal and you said 17 per cent of the women coming around are Inuit, 17 per cent of how many? Is that a large number?

Dr EMMANUEL STIP: Every day there are between 25 and 63 women who visit the Centre. If we consider the number of different persons during one year, we find that --

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: Seventeen per cent of that. Around that.

Dr EMMANUEL STIP: Seventeen per cent of this frequentation are of Inuit origin.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: We have heard from other groups in Montreal who are working to alleviate some -- they know there are a number of Aboriginal

people in Montreal, Inuit and Cree and from other Aboriginal extractions. They are having problems, especially the women.

Yesterday when the women appeared and said there are so many women in Montreal who are having problems accessing service delivery agencies and getting access to hospitals and whatever it might be.

This is something I think that we would be interested in knowing how that could be attacked now, what could be done now to sensitize service delivery groups that need to be sensitized to these issues and to be more open and more understanding of the people who are coming in, especially the people who are Aboriginal.

I think the lady yesterday said something about they were used like a ping-pong and bounced back forth, from one service agency to another, and were having great difficulty.

Dr EMMANUEL STIP: At Chedoris (PH), the women who work there are very sensitive to this problem. There is one professional who is Autochtone who works in this aspect.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: It would be nice if that could be accommodated in other service

agencies as well.

Dr EMMANUEL STIP: Yes.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: Thank you.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: En terminant je voudrais simplement indiquer...vous avez mentionné que dans l'enseignement au niveau de la santé mentale au Québec il n'y a pas de facette autochtone propre à la réalité autochtone. Vous êtes certainement bien placés pour pousser pour que ça se fasse au niveau des programmes. On ne peut pas faire autrement que de vous inciter à le faire. Il y a effectivement un manque qui est important qui devrait être comblé.

En terminant je voudrais vous remercier encore une fois d'avoir fait cette présentation. Si vous avez une remarque à faire suite à cette requête, d'une certaine façon, parce que ça m'apparaît tellement évident, je vous cède la parole, et par la suite on va conclure.

Dr HUGUES CORMIER: Justement, Dr Stip a publié il y a quelques semaines un manuel qui s'adresse aux étudiants du collège. Je vais laisser le Dr Stip en parler.

Si vous permettez, je vais reformuler

quelque chose que j'ai dit auparavant et Emmanuel va...on n'a pas le temps...

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Il faut qu'on le fasse brièvement parce qu'on est déjà en retard sur l'horaire.

Dr EMMANUEL STIP: Justement, c'est ça qui doit être fait, je pense, dans les pressions auprès des organismes d'enseignement de la médecine, du nursing, et caetera, qui doivent être sensibilisés à cette question-là.

J'ai écrit un manuel scolaire avec un psychologue pour tous les CEGEPs du Québec, avec le programme Psychologie et santé mentale. Volontairement dans l'histoire de folie, puisque le premier chapitre c'est "L'histoire de la folie", il y a une place, justement, la façon dont les Amérindiens, avant l'arrivée des Européens, se représentaient les dérangements de l'esprit, avec leur approche aussi.

Donc ça c'est dans un manuel scolaire et je pense que c'est important que dès le CEGEP les gens puissent avoir accès à ces données-là.

Dans les documents de travail j'avais demandé à Richard Kistabish d'écrire la façon dont il se

représente la santé mentale et il a fait un chapitre donc du livre.

C'est dans ces voies-là que je pense qu'il y a comme une prévention. Avec cette génération-là déjà ils vont avoir un accès à la culture autochtone à travers un livre de santé mentale. Je pense que ce sont de petites étapes concrètes qu'on devrait tous généraliser.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Très bien.

Nous avons eu une présentation de la part du Dr Augustin Roy et de la Corporation professionnelle des médecins et encore une fois du côté de la formation universitaire proprement dite on vous incite, et je pense qu'on n'a pas à vous inciter, vous avez vous-même exprimé la carence qu'il y avait de ce côté-là.

Encore une fois on vous remercie d'être venus nous rencontrer et d'avoir échangé avec nous sur ces questions difficiles. Je pense que vous avez mentionné que vous nous feriez parvenir un mémoire écrit. On est extrêmement intéressé à ce que vous le fassiez dans les prochaines semaines. Ça pourrait influencer le travail de réflexion de la Commission. Merci.

Nous allons suspendre pour une dizaine

de minutes avant de reprendre avec une présentation de M. Louis-Marie Ouellette, professeur à l'Université de Sherbrooke.

--- Suspension de l'audience à 10 h 11

--- Reprise de l'audience à 10 h 39

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: La Commission va reprendre son audience publique avec une présentation par M. Louis-Marie Ouellette, professeur à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke.

LOUIS-MARIE OUELLETTE, Professeur, Université de Sherbrooke: Madame, monsieur, je tiens d'abord à remercier la Commission royale pour l'invitation faite auprès de l'Université de Sherbrooke en tant qu'institution éducative du milieu québécois à participer à la discussion publique visant à suggérer des éléments de solutions pouvant faciliter l'établissement de relations harmonieuses entre nos sociétés respectives.

C'est sur la base d'une expérience personnelle, à la fin des années 70, à la direction d'une école primaire dans une communauté Crie de nord de l'Abitibi, qu'un adjoint au recteur de l'Université m'a demandé de participer, à titre personnel, à vos travaux.

Bien que cette expérience

professionnelle ait été très satisfaisante, cette seule expérience d'un an est insuffisante en elle-même pour me présenter comme expert dans le domaine des institutions scolaires mettant en présence des communautés de cultures différentes. Cependant, depuis plusieurs années j'agis comme responsable dans la mise en oeuvre de programmes d'études en éducation dont l'orientation est fondée sur la responsabilité des intervenants en éducation selon un modèle d'organisation basé sur le partenariat.

Or, comme le mandat confié à la Commission consiste à identifier les grands paramètres d'un nouveau contrat social entre les peuples autochtones et la société canadienne pouvant conduire à la réconciliation et plus précisément au partenariat, c'est donc sur la base de mon expérience pertinente en tant que planificateur de programmes ouverts en éducation, ajoutée à ma courte mais enrichissante expérience en milieu Crie ,que je viens aujourd'hui vous soumettre mon point de vue sur le concept du partenariat en éducation.

Dans nos sociétés modernes l'éducation est assurée par des institutions dont la fonction primordiale est d'organiser systématiquement le développement intellectuel, spirituel et social des

individus. Un des objectifs de l'éducation publique consiste à préparer chaque individu, au moment de son intégration à la collectivité, à participer activement à la consolidation et à l'amélioration des structures communautaires.

Or, lorsqu'il est question des jeunes qui sont au début de leur formation scolaire, le système éducatif doit prendre en considération que ceux-ci seront "opérationnels", pour ainsi dire, dans 10 à 15 ans, au moins.

Or, si on considère qu'on a tendance à faire référence au modèle d'enseignement qu'on a déjà reçu, ce qui traduit une attitude à caractère régressive, il devient important de pouvoir identifier en quoi nos systèmes actuels d'éducation prennent en considération les réalités futures que nos jeunes vivront. Dans cette perspective, de tels systèmes éducatifs doivent devenir prospectifs.

La participation des individus aux structures communautaires est réalisable dans la mesure où ils ont la possibilité d'assumer des responsabilités concrètes à l'intérieur des organismes auxquels ils sont rattachés. Le système d'éducation publique, en tant

qu'institution sociale, peut être défini comme un organisme qui relie ensemble des individus ou, pour utiliser l'expression de Gregory Bateson, "pattern which connects".

Si un système d'éducation publique et composé d'individus de cultures différentes, il importe d'élaborer un modèle (pattern) qui relie les cultures ensemble. De la sorte, toutes les personnes impliquées dans la mise en oeuvre d'un système d'éducation à caractère interculturel, que ce soit les élèves, les parents, les administrateurs et les planificateurs, ont la responsabilité d'identifier un modèle éducatif conforme à leurs aspirations.

Cette responsabilité ou cette implication personnelle concernant l'identification des caractéristiques ou des paramètres d'un modèle est essentielle car, advenant que les individus soient empêchés ou ne soient pas en position d'agir positivement et concrètement sur leur modèle d'action, ils vont devoir se référer à des modèles déjà tout constitués, et si ces modèles en vigueur sont des modèles conflictuels, les relations en seront affectées.

Dans une vision prospective, lorsqu'il

s'agit d'analyser le système éducatif comme un modèle de relations entre les individus ou entre les groupes sociaux, on constate qu'il n'existe pas de règles fixes et infaillibles qui permettraient de gérer les difficultés inhérentes aux changements des structures éducatives requis par les transformations actuelles ou futures des rapports sociaux.

De la sorte, l'ordre des priorités nécessité pour l'adoption d'un nouveau modèle éducatif ressort d'un débat public dans lequel les partenaires sont amenés à mettre en évidence les caractéristiques culturelles relatives à leur identité. Afin qu'un tel objectif soit réalisable il est important que soit adoptée une perspective générale fondée sur la souplesse et la diversité culturelle car, comme on peut le remarquer dans les conflits actuels, les hostilités éclatent lorsque les individus se confondent si totalement à leur culture qu'ils en deviennent aveugles à l'égard de toute autre.

Ainsi, dans l'adoption de paramètres pour les actions éducatives les individus sont invités à mettre en évidence les principes généraux dans la mesure où ils admettent que d'autres principes sont enfouis dans des cultures autres que la leur. S'il existe une volonté

d'établir un ordre des priorités ou des paramètres qui rendent compte de l'association des cultures, le dialogue, par l'échange d'idées qu'il suscite, sert à alimenter la discussion préalable à l'établissement d'un accord entre les partenaires concernant les caractéristiques de cet ordre nouveau, accord fondé sur la relation entre les cultures et non sur la prédominance de l'une par rapport à l'autre, accord fondé sur l'équilibre mesuré entre les principes généraux du modèle éducatif et les caractéristiques culturelles des communautés.

Dans le contexte du partenariat la question de la responsabilité individuelle et collective constitue le facteur caractéristique de l'établissement de l'ordre des priorités. Ainsi, la responsabilité est un principe d'organisation des relations dans un système prospectif d'éducation publique.

Or, les choix que les partenaires ont à effectuer au moment de la détermination des paramètres du système éducatif peuvent être source de controverses, de dilemmes ou de désaccords. Ce sont là des questions éthiques incontournables. C'est pourquoi il m'apparaît important d'orienter et de fonder le choix des paramètres en fonction d'une position éthique explicite.

Il est de plus en plus fréquent de constater l'application du concept d'éthique à des professions comme la médecine, le droit ou même l'ingénierie. On peut remarquer que le concept est utilisé souvent dans un sens déontologique où il est question de règles de conduite à suivre; c'est là un aspect prescriptif.

Il est cependant possible de comprendre le concept d'éthique comme un principe formel indiquant à quels critères les actions éducatives doivent être subordonnées. Les pratiques restent à être conçues en fonction de la responsabilité des individus selon les contextes différents d'application du modèle éducatif.

Le concept d'éthique en éducation, au sens de l'ensemble des critères ou des recommandations orientant les pratiques éducatives, rend compte de cet aspect de la responsabilité dans les relations humaines. Alors il me semble souhaitable de développer une perspective éthique comme cadre de référence et d'analyse à l'élaboration et à l'évaluation des systèmes d'éducation publique interculturelle en fonction des défis que pose l'affirmation de l'autonomie des partenaires de cultures différentes.

Cette perspective éthique concerne l'aptitude à orienter les pratiques éducatives dans le but de réussir les actions à entreprendre. La capacité à déterminer les critères de réussite correspond à la capacité de reconnaître les limites de nos possibilités, premièrement du point de vue de l'identité personnelle, sur le plan l'estime de soi; deuxièmement, du point de vue interpersonnel, sur le plan de l'ouverture face aux autres; troisièmement, du point de vue des institutions, sur le plan de l'intégration aux structures sociales et des relations entre les communautés. Le philosophe Paul Ricoeur a analysé, dans un autre contexte, ces trois points de vue.

Premièrement, dans un système public et interculturel d'éducation, si on veut que le critère éthique de l'estime de soi représente un des paramètres des actions éducatives il est important que chaque individu, à quelque niveau que ce soit dans l'institution, ait la possibilité de donner son point de vue concernant les conditions de réalisation et de réussite des apprentissages ou des comportements souhaités.

À cet effet, chaque individu doit être dans une situation où il peut intervenir dans le choix

des orientations à la base des pratiques du système éducatif. L'estime de soi est reliée à la capacité de pouvoir se comporter d'une manière intentionnelle.

C'est donc dire qu'une des étapes dans la planification des programmes éducatifs consiste à faire en sorte que tous les intervenants aient effectivement la responsabilité d'énoncer les points significatifs du processus éducatif à entreprendre. Ces points significatifs touchent les réalités quotidiennes dont il importe de tenir compte, ce qui implique, en prenant un simple exemple parmi tant d'autres, qu'au moment du choix de l'adoption d'un matériel éducatif ou pédagogique il faut s'assurer que chacun puisse se reconnaître, dans ses différences culturelles, linguistiques, spirituelles ou économiques.

Ainsi, à chaque contexte éducatif particulier les questions touchant les objectifs et les contenus des activités, le matériel pédagogique, les modes d'enseignement, d'encadrement, d'évaluation, sont à être déterminées par les individus qui participent à la situation éducative.

L'individu peut se reconnaître dans la situation qui lui est proposée et y trouver un lien avec

ses préoccupations profondes dans la mesure où il découvre une façon qui lui est propre d'envisager son orientation. La conséquence de cette aptitude à se comporter selon ses intentions donne à l'individu la possibilité de modifier le déroulement des situations, la capacité, s'il y a lieu, de changer le cours des événements, donc la faculté d'initiative. De ce point de vue l'estime de soi est une conséquence de la responsabilité de l'individu.

Deuxièmement, les critères de réussite des systèmes d'éducation impliquent l'adoption et le respect d'un mode de fonctionnement dans les relations entre les individus. Dans cette perspective le souci de l'autre en tant que caractéristique éthique dans les rapports interpersonnels constitue un des paramètres.

Le lien entre les individus doit reposer sur un symétrie relationnelle de base spécifiant par là que le rapport n'est pas fondé sur le pouvoir de l'un sur l'autre, ce qui ferait en sorte que l'un puisse devenir victime de l'autre.

La symétrie dans les relations c'est l'ouverture vers l'autre, l'intérêt à l'égard de l'autre, l'empathie pour ce que peut ressentir l'autre. En cela le mode de fonctionnement doit favoriser l'engagement

personnel et la confiance réciproque à établir des finalités communes à la fois au-delà des différences et dans le respect des différences.

Concrètement, certaines activités doivent être consacrées à ce partage entre les partenaires d'un même organisme, lieu où il est possible de faire part de ses difficultés dans la poursuite des objectifs fixés afin de recevoir de ses pairs le support nécessaire pour continuer l'action, lieu où il est aussi possible de partager les découvertes et les réalisations, non dans un esprit de compétition mais pour démontrer que les apprentissages effectués sont des indices positifs de changement et d'évolution. Les grands objectifs généraux des systèmes éducatifs doivent favoriser des pratiques d'analyse assez fines afin de pouvoir évaluer le climat dans les relations interpersonnelles et quand cela s'avère nécessaire, de suggérer des moyens concrets pour améliorer la situation.

Troisièmement, les critères de réussite concernent l'intégration des individus en fonction du système éducatif, où il est question du mode de partage de la juste répartition des avantages et des devoirs et où il est aussi question de l'initiation aux

responsabilités sociales comme moyen d'assurer l'adaptation des institutions au gré de l'évolution des changements à venir.

Il est important que chaque individu puisse sentir qu'il a un actif rôle à jouer dans le mode d'organisation de l'institution. La manifestation des responsabilités individuelles dans la gestion des institutions, là où se concrétise pleinement le partenariat, nécessite que le rôle assigné à l'individu se définisse dans la perspective d'une organisation fonctionnelle de l'institution et non dans l'esprit d'une hiérarchie de valeurs là où il y a départage entre les fonctions dites supérieures et celles dites inférieures.

Les avantages que l'individu peut retirer des institutions sont fondées sur les investissements qu'il réalise en fonction de ses possibilités et non à partir des prérogatives de sa fonction. Le fait qu'un individu puisse retirer trop de bénéfices en regard du peu de travail crée un sentiment d'injustice.

L'exercice des responsabilités amène à définir le fonctionnement de nos institutions à partir de la recherche d'une équité proportionnelle où chacun

se voit attribuer ce qui lui est dû par son action et non par son titre. Les procédures administratives doivent cependant être assez souples afin de pouvoir prendre en considération les différences qualitatives possibles dans les actions entreprises par rapport aux différences culturelles.

Un dernier point permet de mettre en évidence l'importance de se servir du cadre des institutions éducatives comme tremplin pour l'initiation aux fonctions que les individus auront à remplir dans la société.

Les individus impliqués dans les organismes à caractère éducatif, quel que soit leur âge, quelle que soit leur fonction, vivent des enjeux sociaux qui les concernent directement. Qu'on pense au décrochage scolaire, à la violence dans les écoles, aux affrontements inter-ethniques ou aux transformations rapides du tissu social en général.

Parce que l'institution éducative peut représenter un lieu d'initiation à la responsabilité individuelle, peut représenter la place où les questions auxquelles peuvent s'identifier les individus sont débattues, peut représenter l'occasion de découvrir ses

intérêts et de stimuler ses initiatives; parce que l'institution éducative, en même temps que la poursuite d'objectifs d'apprentissages ou de comportements, peut amener à développer des solidarités et à favoriser le sens de l'engagement; parce que l'éducation éducative peut nous enseigner que, dans une perspective d'équité distributive, les bénéfices sont proportionnels aux efforts consentis, pour toutes ces raisons l'institution éducative représente l'endroit privilégié où tous les intervenants peuvent agir, selon leur fonction, pour apporter les solutions concrètes aux problèmes qui les préoccupent à leur niveau.

De la sorte, les jeunes feront l'expérience que leur actions, aussi minimes soient-elles, peuvent avoir cette capacité de modifier le cours des événements, cette aptitude à devenir partenaire dans l'exercice essentiel de valorisation de sa communauté, dans la mise en place d'un ordre de priorités dans les relations avec les autres, relations fondées sur la reconnaissance et le respect des différences.

Je souhaite que ces quelques réflexions que je vous adresse auront servi à montrer que le concept d'éthique, bien que très difficile à cerner, peut être de quelque utilité comme point de référence dans la

recherche de cadres ou de modèles qui relient nos sociétés différentes tel que l'institution éducative peut en être un.

Conscient du caractère abstrait de mon exposé, j'espère à tout le moins que mes propos auront permis d'apporter au débat un éclairage différent et, qui sait, de susciter des questions nouvelles.

Merci.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je voudrais vous remercier, monsieur Ouellette, de cette présentation qui bien que, comme vous le dites, abstraite, est certainement stimulante.

L'éducation, comme vous le savez, est un point central du mandat de la Commission. L'éducation chez les Autochtones, par les Autochtones, mais aussi l'éducation dans les systèmes publics où des Autochtones viennent chercher la formation. Donc il faut travailler sur les deux plans, le plan des écoles autochtones qui sont essentielles, certainement la maternelle, davantage au primaire, pour bien asseoir l'identité, les langues, mais aussi le plan de l'interface avec les systèmes d'éducation publique, souvent au niveau secondaire, certainement au niveau collégial et universitaire.

Les Autochtones sont conscients qu'ils doivent participer aux deux types de systèmes. Il y un débat sur l'équilibre entre les deux.

Ce sera un peu ma première question. Est-ce que votre mémoire se situe aussi bien dans un contexte d'écoles autochtones dans la communauté autochtone largement sous contrôle autochtone comme, par exemple, au niveau de la commission scolaire crie dans le nord du Québec, ou est-ce que ça se situe également dans le contexte du CEGP de Sept-Îles, qui reçoit bon nombre de Montagnais, et je pourrais en énumérer, et des écoles secondaires de la même façon.

C'est peut-être ma première question, pour clarifier un peu la portée de vos propos.

LOUIS-MARIE OUELLETTE: Puisque le point de vue que j'ai adopté dans ma présentation est un point de vue très général fondé sur le concept de l'éthique, il m'apparaît que ce concept-là est applicable dans les deux situations que vous mentionnez.

À cet effet je pense que je suis plus familier, cependant, dans les situations où les deux cultures peuvent intervenir, mais je crois que le concept d'éthique qui nous renvoie à l'identité de l'individu,

aux relations interpersonnelles et aux structures de nos institutions s'appliquent aussi bien dans une société que dans une autre.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Dans l'esprit principal où vous êtes familier, c'est-à-dire où les deux communautés peuvent intervenir, si vous référez au système public d'éducation en général, qui accueille des Autochtones, des jeunes en particulier, il est évident que notre système public est majoritairement non-Autochtone.

Est-ce que l'essentiel de votre propos sur un concept d'éthique en trois volets particuliers pour, dans le fond, éclairer la gestion des écoles, éclairer le contenu du projet pédagogique, comme ça se produit dans un contexte où en principe les institutions sont à majorité non-autochtones, les professeurs sont majoritairement non-Autochtones, donc c'est un concept qui s'adresse essentiellement aux institutions, au corps professoral, pour leur dire vous devez tenir en compte tel et tel élément.

Il y a une éthique qu'il faut avoir pour pouvoir être efficaces non seulement pour la clientèle générale mais pour la clientèle particulière, qui est la

clientèle autochtone. Encore que vos principes sont valables aussi pour la clientèle générale, sans aucun doute.

Pouvez-vous élaborer un peu là-dessus?

LOUIS-MARIE OUELLETTE: Je pense qu'il y a une conception des structures éducatives. Il existe une conception rigide de nos institutions éducatives dans laquelle on s'en remet à des experts pour décider des orientations. Je prends par exemple le cas du développement des contenus, le développement curriculaire entre autres.

À mon avis, je pense que ce serait important que les institutions, au lieu de s'en remettre exclusivement à des experts, puissent laisser la place, laisser du temps, et ça à mon avis c'est important de le faire, de le structurer d'une façon formelle, de laisser la place à des intervenants qui peuvent être en minorité pour exposer des points de vue. L'important c'est de faire en sorte que les points de vue qui sont exprimés, on puisse en rendre compte dans l'élaboration, par exemple, de curriculum ou de programme scolaire précis.

C'est peut-être une activité, par exemple, en début d'année ou comme je peux le vivre à

l'université lorsqu'on rencontre des groupes qui veulent profiter d'un programme. C'est de les rencontrer, d'avoir une période précise où les gens déterminent leurs besoins, indiquent leurs orientations, et s'attendent à ce qu'on puisse en tenir compte dans la mise sur pied du programme par après.

C'est un point très simple il me paraît mais je ne crois pas que c'est un point qui est mis en pratique fréquemment à tout le moins.

C'est comme si on avait une idée de l'autorité qui doit décider pour tout le monde. Je pense que c'est important que chacun de nous ait sa part des décisions, comme je disais tantôt, aussi minimes soient-elles.

Par exemple, lorsque vous parlez des institutions éducatives qui s'adressent en général à un certain type de communauté, par exemple, au niveau de l'adoption d'un matériel scolaire je pense que ce serait important de pouvoir faire en sorte que chacun des individus, même si on fait partie d'une minorité, on ait de la place pour s'identifier. Autrement c'est difficile à pouvoir s'identifier à notre culture quand on ne la voit nulle part.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Évidemment au niveau des principes, pour faire en sorte que le contenu du programme scolaire favorise l'estime de soi, pour faire en sorte qu'on ait un mot à dire, que ce soit symétrique et non pas asymétrique dans le sens où véritablement les groupes aient leur mot à dire, et caetera, qu'on développe un sens des responsabilités par une participation concrète et des bénéfices correspondant, et que ça peut rejaillir sur la communauté.

C'est bien de l'exprimer comme ça mais je vais vous faire part, par exemple, M^me^ Robinson et moi étions à l'Université de Concordia il y a deux semaines où on avait stimulé la présence d'un colloque avec des jeunes Autochtones et non-Autochtones. Il y avait des professeurs d'un certain nombre de CEGEPs de Montréal, dont le CEGEP John Abbott.

Parlant avec des membres du corps professoral on nous disait, écoutez, nous on est totalement interpellé sur le plan interculturel par une situation où cette année en première année de CEGEP on a 50 jeunes Cris et on a pas loin de 50 jeunes Inuits. Il y a cinq ans on en avait quatre ou cinq. On ne nous a pas préparés à les recevoir, et caetera.

Évidemment on descend un peu sur le plancher de l'action telle qu'elle se produit mais c'est quand même frappant parce qu'on voit venir ce qui s'en vient, et on le voit venir depuis un bon nombre d'années, et ça ne fait que commencer du côté des jeunes Autochtones.

Je sais que votre réflexion se veut une réflexion qui stimule la conception des programmes. Vous avez vécu un an chez les Cris, comment est-ce qu'on peut, dans un contexte comme Montréal ou Sherbrooke ou des villes qui ont des clientèles autochtones, comment est-ce que les commissions scolaires peuvent faire passer le message à la fois de se préparer et activement qu'il y ait des actions qui se prennent.

LOUIS-MARIE OUELLETTE: J'aurais un cas bien précis ou d'une action concrète qui a été entreprise justement concernant le problème de la multi-ethnie à Montréal.

À l'Université de Sherbrooke on offre un programme de perfectionnement des maîtres au CEGP et à cet effet on a rencontré les gens du Collège Vanier, même si c'est un collège anglophone, demander à l'Université de Sherbrooke de venir offrir son programme de perfectionnement des maîtres. C'est un programme de

maîtrise.

Comme je vous disais, une des activités qui m'apparaît importante c'est qu'avant de mettre sur pied un programme on a une activité précise où tous les profs qui sont impliqués dans le programme doivent définir les problèmes qu'ils ont à vivre et quelles sont les activités qu'ils aimeraient avoir pour améliorer leurs pratiques.

Un des points qui est ressorti de la part de ces professeurs-là c'est leur difficulté à gérer les problèmes multi-ethniques dans leurs classes. Alors la solution ça a été de prendre en considération leurs objectifs et leurs besoins et de trouver une ressource qui leur donnerait une activité de 45 heures pour leur permettre d'abord de réfléchir à ce problème-là et de trouver des solutions dans leur milieu, le milieu des CEGEPs.

Je pense que c'est un exemple où parce qu'on a cru à la nécessité d'impliquer les gens dans la détermination de leur besoin de formation, je pense que c'est un exemple qui nous permet de voir que c'est possible. Mais faut-il au préalable avoir la conviction que ces choses-là sont possibles?

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: On a eu l'occasion plus tôt cette semaine d'avoir une présentation justement par les gens de votre université, Fernand Ouellette et José Lopez Arellano, qui sont maîtres de conférences, qui nous ont réexposé le programme au niveau de la maîtrise pour la formation des maîtres sur le plan interculturel avec le volet autochtone. Est-ce que c'est à ça que vous référez?

LOUIS-MARIE OUELLETTE: Non. C'est vraiment un programme dans le cadre du perfectionnement des professeurs de CEGEP. Puisque c'est une problématique que les professeurs de CEGEPs ont à vivre, je pense que c'était important d'être à l'écoute de ces questions-là et d'essayer, dans nos moyens, d'apporter une solution.

Ça améliore, je pense, leurs compétences professionnelles.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Est-ce qu'il y a un volet autochtone dans ce projet de perfectionnement et pas uniquement interculturel?

LOUIS-MARIE OUELLETTE: Non.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Il n'y a pas de volet propre autochtone?

LOUIS-MARIE OUELLETTE: Non.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: C'est évident que les communautés culturelles il y a des enfants de façon très importante dans les écoles du Québec et que ça apporte un défi additionnel, mais quand je mentionnais la situation de John Abbott, le CEGP, et qu'il y a 50 jeunes Cris en première année de CEGP, autant du côté inuit et où les professeurs sont très intéressés mais interpellés et dans le fond où la préparation ce n'est pas fait de longue main, il y a un besoin, et très particulier, parce qu'il y a une distinction importante, comme vous le savez, entre les Autochtones premiers habitants et les minorités culturelles.

Est-ce qu'il y a une discussion dans le cadre de l'Université de Sherbrooke sur l'addition d'un volet plus particulier propre aux Autochtones pour mieux préparer les professeurs de CEGP à appliquer d'une certaine façon un certain nombre des principes d'éthique dont vous venez de faire état?

LOUIS-MARIE OUELLETTE: La ville de Sherbrooke est située en périphérie. On n'est pas confrontés d'une façon bien précise avec ces problèmes-là. C'est pour ça que le débat n'est pas formalisé.

Les préoccupations qui sont vécues sont

des préoccupations vraiment personnelles et je dirais en fonction de cas très particuliers.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Alors c'est moins institutionnel que ça dépend de l'intérêt de professeurs qui à un moment donné décident de...

LOUIS-MARIE OUELLETTE: Voilà.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: On a eu un peu sur un autre plan le même son de cloche du côté de l'Université McGill hier qui, en raison de l'invitation que la Commission a faite de venir présenter un mémoire institutionnellement, a fait une démarche pour la première fois qu'elle n'avait pas fait encore, de regarder ce que chacun isolément faisait, et de le mettre ensemble.

Je vais demander à ma collègue, Viola Robinson, de poursuivre à ce moment-ci.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: Thank you.

I think your approach to dealing with these issues is quite refreshing. It's not one that we've heard before.

As my co-chair has said yesterday, McGill University does not have any policy to deal with -- I guess they're working on policies there.

I wonder, when you talk about ethical guidelines on developing teachers I guess to be prepared for an influx of Native students, which could happen probably more and more now as we move along because education is becoming more of a priority, in preparing teachers I heard it said once -- I'm from Nova Scotia and they had an education forum, which was national, from the Assembly of First Nations dealing with Indian education.

One of the suggestions, and I'd like to hear what your reaction might be, and maybe it's one you've heard of or thought of, and that is, the Faculty of Education in institutions perhaps should have a compulsory course for teachers who are learning to be teachers, I guess, to sensitize them to, this was particularly to Aboriginal issues and Aboriginal culture, history, so that they would be prepared.

We would say maybe not compulsory straight across the board, but certainly for those who already have a sense of sensitivity towards Aboriginal people and maybe have a desire somewhere to teach Aboriginal people.

What would your comments be to something like that? It's something that has been thought about

I know in the past.

LOUIS-MARIE OUELLETTE: If we're thinking of principle I do agree with such an issue, but as far as the university institution is concerned, I think that there is specialties that universities have as far as teaching issues are concerned.

I think that l'Université du Québec has the mandate to deal with these issues. At the University of Sherbrooke, like I said, so far it doesn't seem to be the place where it is being done.

I do agree with the fact that there should a place, a forum in the university where we can exchange our ideas and try to find solutions. Since one of my work had to deal with pedagogical -- du matériel didactique. Comment est-ce qu'on peut dire ça en anglais? Didactic material? I've been working on it.

I think it would be very important in a university that we have specific courses to work with that issue of how to construct pedagogical material that is appropriate to different cultures. And I think it is very important.

I know that from the Ministère de l'éducation in Quebec that when people want to write

pedagogical material they have certain rules. I think it would be important that now we can take this issue and have it in our matériel pédagogique. It would be one solution, simple, but it would be one solution.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: That's interesting.

The other issue I guess would be to somehow incorporate cross-cultural -- I suppose you already do that.

LOUIS-MARIE OUELLETTE: Yes.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: I don't have an other questions. Just to say that it's a very interesting concept that you bring forward. I'm sure it will contribute to the work that we're trying to accomplish here, your ideas.

Thank you.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: En terminant, est-ce que vous êtes au courant de matériel qui est publié sur le thème de l'éthique dans le projet éducatif interculturel et particulièrement adapté...évidemment le volet autochtone est moins spontané sans doute que l'ensemble de la réalité interculturelle.

LOUIS-MARIE OUELLETTE: J'ai été mis

dernièrement au courant de ce matériel-là mais je ne le connais pas. Je vais m'assurer d'en prendre bonne note.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: En fait la préoccupation est un peu égoïste de notre part. Si vous aviez en annexe dans votre présentation ce matin...si à un moment donné vous constituez une bibliographie, même si elle est courte, sur des choses qui pourraient être plus centrales au thème, on serait intéressés à ce que vous nous la fassiez parvenir pour compléter l'information.

LOUIS-MARIE OUELLETTE: D'accord.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Encore une fois, comme le disait ma collègue, il y a des pistes intéressantes pour éclairer la démarche du côté du projet pédagogique.

Merci, monsieur Ouellette.

LOUIS-MARIE OUELLETTE: Merci beaucoup.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Nous allons suspendre l'audience publique pour quelques minutes avant de reprendre avec le prochain groupe.

--- Suspension de l'audience à 11 h 22

--- Reprise de l'audience à 11 h 31

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: S'il vous plaît, nous allons reprendre l'audience publique.

I would like to ask your presenters to identify themselves and their organization for the record. Please proceed when you are ready.

STEVE MISSABIE, Ma-Komin-ising Anishinawbeg: I am Steve Missabie from Ma-Komin-ising, better known as Bear Island and Lake Temagami in northeastern Ontario.

The reason we are down here today is that there is a big land claim up in that area. I don't like using the word "land claim" because we already know whose land it is. The land is in question because the Ontario government has lots of interests in that area up there.

Just three weeks ago there was an agreement-in-principle that was proposed to the people of Bear Island and Temagami. This agreement-in-principle ended a 20-year land battle that went on in the courts over development. In 1989, I believe, the Supreme Court of Canada ruled against us, that we had no Aboriginal title, but we still carried on. One way or another the Ontario government signed an MOU with the TAA, the Teme-Augama Anishnabai.

That MOU is where it came to two or three weeks ago, with the agreement-in-principle. The agreement-in-principle got voted down by a narrow two votes, but besides all that the agreement-in-principle should never have come to be.

When our Chief, Gary Potts, first started this in 1973, there were three main points that we were going to answer once and for all in Canada. Those were: Native sovereignty; how to put in Native self-government; Aboriginal title; and existing Aboriginal rights -- four points that somehow or other over the last 20 years just got whitewashed with everything else.

Last year, first there were three families and then it went to six families that broke away from the band. The things that they were arguing for in 1973 totally left their vocabulary. To this day, you will never hear those words coming out of our Chief and Council who are supposed to be protecting our land. Those words come out of their mouths any more.

Our main point right now is that the agreement got shot down. Now the families want to have a greater say and greater control over their traditional

family grounds. That is how we got started in 1973, with traditional family grounds. Before the Indian Act came upon us, it was traditional family heads that governed these lands. Now what a lot of people want to do is to get back to that. Yet, the ones that are in power, the TAA under the Indian Act, they want to stay with the Indian Act so they can keep that power and be like any other -- you might as well say like a municipality, where you have a town and councillors. That is why there is a lot of fighting on every reserve, because they play off the families against each other. Whichever family gets in control, that family and the ones that get along with that family mostly get all the good benefits, and the smaller families are just left right out. That is where you get all the major squabbling.

If we go back to that traditional style of governing, where we have family heads and every family has the same equal voice, then you would eliminate family squabbling. To do this we would have to get rid of the Indian Act.

Our thing right now is getting rid of the Indian Act, getting rid of the TAA because that is just a corrupt form of government for us. The Ontario

government has pumped $4.8 million over a three-year period into TAA to negotiate this Treaty of Co-existence; the Province pumped in $4.8 million. There are no people on Bear Island that see it; it is just a few close-knit group of this TAA Executive that sees all this money.

The bottom line here is that what Ontario was doing was shoving big bucks at our big wheels in order to buy them out, and then what they were going to do was more or less turn around and try shoving it on the so-called third class citizens of the island so they would be more or less forced into this treaty. But that never happened. It was out-voted.

Three years ago, we took a vote on the island. I will just give you one little example here before I go on to something else.

We took a vote three years ago on the island regarding Chief Gary Potts' salary. This is after the MOU came in. He put himself at $125,000 a year, and a lot of community people felt that wasn't right. So we took a vote on it in General Assembly, and he was voted down to about $75,000 to $80,000. Even that was too high, but the vote went through. It was decided that his salary would be cut away down to $80,000.

The TAA Council were supposed to do a grid scale of some kind to look at everyone's salary. After that MOU was signed, everyone's salary jumped unbelievably.

It was voted on and Gary's salary was to come down. The next day Gary had a private meeting with just his Executive Council, and he ignored the people's vote and he put himself back up automatically just like that to $125,000 a year. That day he called them a bunch of radicals. He said, "Oh, you just killed us." We have a big statement on what he said that day, and I don't know if we have it here today. He said, "You've killed us. You've just killed us." All we did was just cut down the salary; I don't see how we really affected him.

We later found out -- I am getting off track here because I am getting into the money scene, where I don't want to go. That is what led us all into this big mess in the first place. If Ontario hadn't pumped in millions of dollars, we would be okay. We would start wanting to govern our land ourselves. That is what the Ma-Komin-ising Anishinawbeg, the families that broke away, have stated over and over. We don't want any handout from

the Ontario government. Under this treaty, that's all it is -- a $2 million handout every year for the next 10 years. If we were to govern our own land and have a say in the development of our lands, I am sure we would be one of the better off reserves in the future.

Right now there are articles in the North Bay Nugget and in Toronto that the mineral potential up there is just enormous. We found out on our own that there are big mining corporations, big financial holders -- you wouldn't believe the big wheels that are involved in the land up there. If this AIP had gone through, there would have been thousands of people in the bush up there right now. They say, "Oh, there's going to be economic growth and there's going to be a boom in the area here." But everyone on the island felt, "It won't be a boom for us. We're just going to be shoved on the side and given $2 million that the TAA is going to administer."

When it comes right down to it, I and my friends or anyone else that is not tied in with that TAA body will never get ahead. But if we start governing ourselves and every family starts governing their land the way it was before, then, one, it would eliminate the fighting; two, it would give everybody work; three, it

would make everybody want to work toward self-government. The way we go right now, it's just one big sell-out.

The land claim consisted of 4,700 square miles. Under the treaty we would only have 110 square miles. What we say now is that we don't need to sign a treaty with the Ontario government. If we are going to lose 90 per cent of our land and just have one-third say in the land development, that will never work for us.

The NDP just signed a document two years ago in Thunder Bay saying that they are going to leave it more or less up to the Natives to have self-government. Some day I would like to ask Bob Rae if we can go ahead and just implement self-government ourselves, because right now we can do it. As soon as we voted down that AIP, all the power shifted back to us. If that AIP had gone through, Ontario would have 90 per cent of our lands, and the caution would have been lifted.

As the AIP didn't go through, all the ground, 4,700 square miles, is still under the caution, so it's all still under the families.

Now our intentions are: one, getting all the families together and having family heads instead of councillors. Under the Indian Act, it depends on the

population. You are only allowed so many councillors depending on the population. The way we want to govern ourselves is that, if there are 14 families, then we have 14 family heads. It's just that simple.

DUANE PAUL, Ma-Komin-ising Anishinawbeg: Just for the record, I am Duane Paul, also with the Ma-Komin-ising Anishinawbeg.

I think what we are saying here is that we would like the traditional families to govern themselves. The bottom line is that, instead of handouts from the government, as Steve was mentioning, we would intend to get some royalties from these developments, whether it be mining or logging.

I just wanted to add that.

STEVE MISSABIE: I was just going to go on to that.

I will give you an example. On the Missabie tribal lands, we have been nosing around at the Land Registry Office and places like that, and we found out that there -- my grandfather knew there was gold up there, but he never really pointed out to us where. We decided to go and nosey ourselves, and it just so happens that these other companies got in there somehow in 1989.

They heard about us up in the bush up there in June when we did a little bit of logging -- or we tried to do some. That's another big story itself.

We got hold of this mining company that we found out had already staked it or bought it out from somebody else in 1989. Then they found out about us, and they went and put a 50-year lease on it just this summer, right in the heart of this area. I phoned them up and told them what our intentions are, that, to us anyway, the TAA is no longer our negotiating unit.

To this day Gary is telling different newspapers and different articles up there and at the same time the Ontario government, Howard Hampton and Bud Wildman and all these guys are telling the media, "Yeah, we're going to leave the doors open to this AIP, agreement-in-principle." At the same time, Gary's on the other end saying, "We're going to have another vote." So he is trying for another vote, and Ontario is keeping the door open. So you can see that these two guys are just working hand in hand. They want to get this AIP through.

In that AIP it says that all liabilities, all obligations -- and the bottom line is that it says

you can never bring this back to court, even if you find evidence that can turn the decision around. The Supreme Court of Canada decision says that, even if you can find evidence to turn that around, you are not allowed to bring that back. Once this AIP is signed, that's it.

It was already voted down once; yet, Ontario is keeping the door open. Gary says he's going to have another vote on it. To me, they both just want to cover their behinds. They just want to cover each other up.

The only way they can lift that caution right now is if Ontario comes back to the Land Registry Office and the District Court, and that means back into the courts. The Ontario government doesn't want to do that. The only way they can lift that caution is if this AIP goes through. If they go back to the courts, they know we are waiting there. The only way we are going to lift it is if we have some kind of say in the development of the area, not just whitewashed right off the face of the earth and have no say in the area whatsoever. Do you see what I mean?

The AIP would only leave us with about 7 or 8 per cent say, and then 93 per cent would have been

all Ontario's say. But the AIP didn't go through, so right now we have 100 per cent say. That is where I say we are holding all the cards. Ontario knows this, and the TAA knows this.

Right now that is why we want to do two things: put in a traditional style of government. That is what everyone on the island is looking toward now. Right now we have two identities up there, and we have two chiefs. We have the Teme-Augama Anishnabai Chief which is Gary Potts, and then we have the Temagami Indian Band Chief. We are not that big. Wikwemikong is a bigger First Nation than us, and they only have one Chief. For some reason we have two.

I can tell you why we have two, but I don't want to get into that. Ontario told Gary a long time ago that he didn't have the high numbers for such a big land area. The Indian Act defines status, non-status, Métis and all this and that. But if we go the traditional way, I would say that eventually status, non-status and Métis

-- there will be no more of those words. If a person is living on the outside, say in Sudbury or Toronto, and they come up to Bear Island, they would go to their family head

and say, "What's happening in this area?"

Right now, the way it goes is that they come up to a General Assembly and they are given a bunch of pamphlets like this, and it looks like it's all juicy -- "Yeah, TAA is doing real good." But they are just given pamphlets almost on the same day as the Assembly sometimes, and they don't really know what is going on.

If we had a traditional style of governing there where family heads are right on top of everything all the time, especially regarding their family lands, then whichever family is on the outside and comes back to visit just goes and visits the head of that family and says, "What is happening here?" and they would know everything in the matter of one or two days.

This AIP, the weekend we were voting on it, didn't look too good. There were some misconceptions out there, that I guess Gary and Doug put out, that the people didn't have time to look at this agreement-in-principle. That's not true. Ontario sent this package to the TAA in late August; yet, a lot of us didn't get this package until the end of October. That's two and a half months. Some of us didn't get it until November. The Assembly was cancelled twice. I don't know

what the real plan was there.

When the Assembly took place, it was bad weather, really cold in November. You have to cross the lake to get to Bear Island.

What I am getting at is that on Saturday morning there was a vote taken in our General Assembly, and the vote was this: Do we want to vote on this agreement-in-principle this weekend or do we want to vote on it in two months' time so the people can look at it some more and ask questions and study it some more? That was what my friend, who was supposed to be coming down here, proposed on Saturday morning.

That was shot down by a vote of 49 to 21. They wanted to vote on it this weekend. I can still hear some of those comments: "I came up here this weekend to vote on it this weekend, and I'm going to vote on it this weekend." And they had the manpower. You could just see it in that hall there. People who you don't even see on Bear Island are up on Lake Temagami, and all of a sudden they are in one of our General Assemblies, and they are voting on our future and our kids' future. Yet, they're just totally blinded because they are just given a few statements and a few pieces of paper: "This is what we're

doing; we're doing real good at it," and they go, "Oh, yeah, it looks really good," and they vote "yes" for it. Deep down they don't even know what is going on. It was just unbelievable.

Anyway, the vote went 49 to 21 in favour of voting on it that weekend, two weeks ago when the Assembly took place. When I was sitting in there, I didn't feel good at all. I felt really awful, because it looked like they were just going to ram this down our throats.

I don't know what happened, but I am really glad it happened. Some of us got together and said, "Do we really want this to go through?" We called up some other ones who felt the same way, and one way or another we all made it over there for Sunday. The vote came out 60 to 58. But I can tell you, when that vote was read, it was just pure silence. On Saturday they were all gung-ho that this vote was going to go through.

Even the NDP government -- that's a real strange one. Bob Rae was up in Red Squirrel at our blockade back in 1989, and I found out that he never got charged that day, but that's beside the point. He got pictured and he was in the newspapers and everything, trying to preserve our treaties and forests. Yet, this is the

government now that is negotiating with the TAA that more or less wants to strip us of 90 per cent of our land and have a voice over the land. I don't know how Bob Rae can be on both sides of the fence. At the same time, his is the government that signed a thing that Natives can Native self-government.

That is all we are saying at Ma-komin-ising. We feel we have the capability and the people to do this, if Ontario would just give us a chance. We don't want any $2 million a year from the, because I know for a fact that we can do a hell of a lot better than that ourselves. Once we start negotiating with different companies and everyone like that, we will be away past $2 million a year.

Right now, if this AIP had gone through, that is where we would be at -- $2 million a year. We who don't see things Gary's way -- none of us would see any of that.

There is another thing. There are such big companies and big wheels in this, and lawyer firms. Borden and Elliott took over for our case in 1985, and that's when everything really changed, you might as well say. Bruce Clark was the lawyer for the TAA before that;

from 1973 to 1985 he was the lawyer. Then he got fired, and Gary brought in Borden and Elliott, Ross Murray. That's when everything changed. That's when Native sovereignty was dropped; that is when Aboriginal rights issues were all dropped from their vocabulary, and that is when they started leaning toward some kind of Treaty of
Co-existence.

Ross Murray says he is fighting for Aboriginal rights in Ontario, but at the same time the same firm is out in British Columbia arguing against Aboriginal rights. That's a big conflict of interest there. If we had the money ourselves, we would be doing a hell of a lot more than what we are doing right now.

We are really pleased that we got accepted to speak here and have an opportunity to voice our concern. If we had more money and more places that we could go and more people that we could see, I know we would be more organized. We just started off. We are pretty organized as we are, but I know, if we had the bucks pumped into us like the TAA -- Ontario keeps pumping them with millions. If we had that kind of money on our side, it would really be clear sailing. Our self-government

would be in place in no time.

The way we are going right now is that we are knocking Ontario right out of the discussions. We know you can't make a treaty in Canada with a province. The province doesn't have the capability to make a treaty; the federal government has to come in to make a treaty. So, for one, we are not going to negotiate with the province.

Number two, I imagine somewhere down the line we will have to negotiate with the federal government. Right now we have taken steps to by-pass them and go right to the companies that are involved in the land. Once we start doing that, I imagine other First Nations are going to look at us and say, "We can do that, too." Eventually, both levels of government will be non-existent on reserves. As soon as you stop taking that handout from the federal and provincial governments, then you are no longer under them. You are more or less even with them. But, first, you have to stop taking their money. That is a real hard one to do when everyone is so used to that money just flowing every week -- not necessarily every week.

I am sure everyone has the picture here of what I am trying to say.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Thank you. Have you conveyed the essentials that you wanted to share with us? Can we enter into a discussion now?

STEVE MISSABIE: Sure, that sounds good. Something else will come to me after.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: First of all, thank you for presenting us with your concerns. We were happy to enable you to do that and to be on the public record.

Of course, many things crossed our minds as you spoke. You are certainly aware that the Royal Commission cannot step into an internal discussion within the communities or even between the leaders of the communities and the Ontario government. But, on the other hand, we are looking for a road map for the future that would avoid some of the things happening that are happening now.

My first question is about the size of your community. You mentioned that there are 14 families on Bear Island, and a vote of 60 to 58. Is that about the number, 120?

STEVE MISSABIE: It's closer to 200 with kids and people that come up there mainly from the spring

to the winter.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: And you are a band, as such?

STEVE MISSABIE: Yes. Right now we all are.

DUANE PAUL: We are band members.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: For Bear Island. For the sake of the negotiations, the Temagami organization was formed by the band, as an arm for entering into negotiations with the Ontario government, was it?

I just want to be clear as to the status. The negotiation was done by the Band Council itself?

STEVE MISSABIE: No, no. In the beginning, from 1973 to 1978, it was done by the Temagami Indian Band Council. Then in 1978 Gary created this other identity, the Teme-Augama Anishnawbai, a bigger identity which included status, Métis and everything. That number grew right up to something like 2,500.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: But this entity that negotiated --

STEVE MISSABIE: The TAA is the one that negotiated with Ontario, but the Temagami Indian Band didn't.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Who signed the MOU?

STEVE MISSABIE: Gary.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: But for the band.

STEVE MISSABIE: I guess at the time he figured he was signing on behalf of the band. Even when he signed that, there was a big uproar in the community. He never brought that back. He never mentioned the MOU at all in 1990. All of a sudden we saw him on Canada AM, and that's how some of us found out about the MOU. He never brought that back to the community.

This is where the MOU took us, to this day right now, the AIP. If he had never signed that MOU, then we probably would have been down some other path.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: I think it raises an issue that we have heard about quite a lot during our four rounds of hearings, about accountability and circulation of information within Aboriginal communities from Band Councils.

Your Assembly took some votes, so the General Assembly is functioning in a way. You have said that they don't listen to the results of the vote on the

salaries, for example, or other aspects --

STEVE MISSABIE: Again, they won't listen. If they pull off another vote, then they won't be listening to the people's decision again.

I will give you a short story. On Saturday, when it was voted 49 to 21 in favour of voting on it that weekend, Joe Capp, the one who proposed that resolution, brought it back up about an hour after the vote was taken. Doug Mackenzie, the head negotiator, got up there and said, "The people have just voted. Can't you abide by their vote? Can't you just let it rest? Can't you just go with the way they voted?" Now he is contradicting himself. Now he is trying to pull off another vote, after the vote didn't go in his favour.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: That is the way Newfoundland got into Confederation in 1949, after three referenda. I understand that, and that is a problem.

STEVE MISSABIE: The question now is: Say he has another vote and he loses by three or four or, to turn it around, say we lose by two, do you think they are going to allow us to have another vote? I don't think so.

If the TAA had won by two votes, this

thing would be just rushed right through. Ontario and TAA would be just rushing this. They're not looking back. If they won by two votes, you would think they would say, "Okay, people, let's have another vote; it was so close." No way! They would be long gone. They would be in Toronto signing documents galore right now.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Obviously, we can't do much on this specific issue right now. It tells a lot of things for the future.

One of the things that many people stress is the lack of accountability mechanisms for a democratic process within the Band Councils. This is something that we are certainly going to look at very carefully. Even with moving outside the ambit of the Indian Act to self-government and returning to traditional forms of government, that remains a concern. It was expressed by women for particular purposes; it was expressed by men for all kinds of things. You have mentioned the salaries, and so on.

We are, of course, interested in hearing about the basic principles. We know there is a variety of situations. There is a tradition on Bear Island with the 14 families and the heads of each forming the Council,

and so on.

It is part of the difficulty we are facing. We want to come up with some key principles for the organizations of future Aboriginal self-governments. I understand that you are focusing on the immediate problem, and rightly so. What I am saying is that your representation is another example of the difficulties that are in existence under the present system.

Also we have had a lot of discussion about resorting to courts and the judicial system to settle issues. That is also a good example where sometimes it works and sometimes it fails, for whatever reason. When it goes to the Supreme Court of Canada, then it makes it very difficult.

I can't help but be impressed by what you are telling us, that you will never accept the result of this decision, and so on.

It is a case where you have both the judicial route and the political route through negotiations, and both bring their own problems.

STEVE MISSABIE: I think there was some kind of deal struck here. It all happened so close together. The Supreme Court decision happened in 1989;

the MOU happened in the spring of 1990, and at the same time I found out -- and this is another cruncher. All the Natives that were charged in the blockade up in Red Squirrel went to court for two or three months. Just before the MOU came out, all the charges against the Natives were dropped.

I found out that Gary wasn't going to sign that MOU unless Bob Rae dropped all the charges against the Natives. Nobody will admit to this, but that's how all the charges against the Natives got dropped. Gary told Bob Rae, "If you don't drop the charges, I don't sign this MOU."

There are backroom dealings going on all through this whole thing.

What we would like to see is a judicial inquiry into this whole issue, pretty well ever since 1985 up to the present day. There are backroom deals; there is big money changing hands here; and God knows what else. We have only been fishing around for a year, and we found out quite a bit. If we fish around for another year, I bet you money we find out a lot more.

DUANE PAUL: Another point is that if the TAA can't reach a consensus with the members -- the

vote was turned down. They already tried to push it through once, and they are going to have a second vote. Maybe we can, with the method we propose, going back to the traditional family heads and governing by that method.

STEVE MISSABIE: I will just go back to what I was saying earlier.

You have a little map there, and Misa'bi is about in the middle somewhere. There is a road built all the way up through this land, and the road ends right at the big stand of red pine. There is red pine for miles, and that is where this road ends. MacMillan Bloedel, Goulard Lumber and the Ontario government built this road.

When my grandmother saw those bridges cross the Wakemakanabobica (PH) River, she said, "Holy man, those bridges aren't just there for trees. They have to be there for mining."

We dug around, and I found out, bang, where my grandpa said there was gold, sure enough there are people who already have that patented. I phoned them up and got in touch with them. I told them what our intentions are, that the family heads are going to become the negotiating unit in this area. The TAA bought back their mandate -- and their mandate changed, let me tell

you. It changed from 1985, to a treaty of co-existence. They bought back their mandate, and the people rejected it.

Now, to us, they are done. Their mandate is over. People are looking right now at how can we get rid of that TAA. It's just one big corrupt forum. Right now everyone is looking at how can we get rid of that. This is what everyone is looking toward now, a traditional style of governing where every family looks after their ground. The other way just won't work.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Just for information, how many people do you represent? There are seven signatures on the declaration that you have given us.

STEVE MISSABIE: Six families, but they occupy seven traditional grounds. We represent about -- do you mean the land or the people?

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: You are speaking for -- this is not only your personal view.

STEVE MISSABIE: No.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: That is my question. You are presenting the view of how many people?

DUANE PAUL: There are more coming on

our side all the time.

STEVE MISSABIE: Yes. That's the good thing about it right now. We started small. We were only three families when we first started. Three months later three more families joined in. On that Assembly weekend -- they are not anywhere on paper, but we know in their hearts they are with us. Some more families have joined in now. Just by the way the vote went, you can tell.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: So the thrust of your presentation is that you would like -- assuming you have to resort to a traditional route --

STEVE MISSABIE: When you ask how many people we represent, are you going just by the Temagami Indian Band list which is the Indian Act?

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: You are the one who knows.

STEVE MISSABIE: We feel we represent a good 70 to 80 per cent of the people. There is anywhere from 20 to 30 that is with TAA.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: Thank you.

I would like at this point to ask my colleague if she has questions or thoughts to share with

you.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: Just a very few questions.

In 1978 TAA was formed, the Teme-Augama Anishnawbai. Prior to that it was the Bear Island Band? What was it before that?

DUANE PAUL: The same thing. Bear Island is the community. Teme-Augama Anishnawbai is the name of the band, or Temagami Indian Band. In Ojibway it's Teme-Augama Anishnawbai.

STEVE MISSABIE: We pointed that out to our Chief when they created this TAA. Anishnawbai is only one individual. We pointed that out to him over and over. You're not talking about people here; you are only talking about one person. We told him to change that to Anishnabek, or something, where it refers to people. He still hasn't changed it.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: You said you have two Chiefs there now.

STEVE MISSABIE: Yes.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: Who is the other Chief?

STEVE MISSABIE: Holly Cranna.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: Who is he?

STEVE MISSABIE: Chief of the Temagami Indian Band or Bear Island. It's the same thing.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: It's the same people and the same thing; yet, you have two Chiefs.

DUANE PAUL: She is the Chief of the status members. Gary Potts is the Chief of TAA which encompasses the non-status and the Métis as well. It's an entirely different body.

STEVE MISSABIE: I might as well start at the beginning. Gary was the Chief of Temagami Indian Band. He was losing his support on the island, and then he created this other entity, the TAA. He appointed himself Chief of that entity.

Then people started complaining, "Now he is Chief of two different entities. Why don't we get a Chief over here to look after our concerns?" Gary didn't want to bother running in that one, so he just let that one go vacant. There were elections for a Chief on Bear Island, so that is how there came to be two Chiefs.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: His group is the one that is doing all the negotiating.

STEVE MISSABIE: We are now. We started this summer.

To prove that we have jurisdiction over the land, we went ahead and did some logging. We cut some trees. The next thing you know the MNR and the Attorney General said they were going to come and charge us. They never did. Instead, they went after the truck drivers who hauled our logs, and they went after the mills in the area and told them not to buy our logs.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: The only thing that I raise here is the fact that -- I am quite familiar with your band. I have been to Bear Island once, and I know some of the people there, and Gary Potts.

Your claim on this land went all the way to the Supreme Court of Canada, and you lost. You were defeated in that case.

DUANE PAUL: Yes, but there are still negotiations to take place.

STEVE MISSABIE: There was stuff discovered in 1987 and 1989, evidence. Some of us wanted to be heard at the Supreme Court level. Ross Murray decided all by himself, I guess, that it wasn't worthwhile putting it in.

We said this in Haileybury. If we could only have another chance at the Supreme Court of Canada, I know we would win.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: I just wanted to raise this. I am not a lawyer, but I know that the Supreme Court of Canada is the last resort, and I am not sure that the same thing can be brought back again. I don't know how that works.

STEVE MISSABIE: It can't.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: Going back to the negotiations that are going on now and those that were acquitted, I guess once that decision came down, it wasn't an accepted decision by the people in any way, and then you were charged.

STEVE MISSABIE: What do you mean?

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: After that decision was handed down, it wasn't accepted by all your people. Why were you arrested?

STEVE MISSABIE: For the blockade, you mean?

DUANE PAUL: No, this past summer for the logging. We weren't arrested; we were just issued an injunction to stop cutting.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: But you went in to cut.

STEVE MISSABIE: Yes.

DUANE PAUL: The lands are still under caution. We were just out there to prove a point.

STEVE MISSABIE: To all of us, the area up there is still all Indian unceded land. There has never been a treaty. That is what we want to bring back to the Supreme Court level, too -- that we never participated in any treaty, especially the Robinson-Huron Treaty.

They know, if we bring up that can of worms, the Robinson-Huron Treaty, then they're looking at the whole North Shore Tribal Council and all those other bands out there. The whole Robinson-Huron Treaty could be affected.

There is no way that the Canadian government will want to try tackling that issue. So the best thing to do is just to put a lid on it, and that's what they did -- put a lid on it.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: I just wanted to clarify in my own mind and get the whole picture of what was going on. I think I know now what you are saying.

DUANE PAUL: Negotiations are ongoing. At least, they tried to come up with an agreement-in-principle and pass it through. It was not accepted, so negotiations are still ongoing. We can still negotiate. The way we want to negotiate is through the traditional family lands.

If the TAA cannot have the people accept their --

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: It is still possible under what you are doing now. You are not finished yet.

DUANE PAUL: Yes.

STEVE MISSABIE: Our biggest concern is that agreement-in-principle. We know, if that went through, the province can pretty well do anything to any other band across Canada. It is that simple and that clear.

I don't know why other bands out there aren't voicing this, because it is really clear.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: I don't want to prolong this too long. Of course, each situation is historical and unique. The difficulty is with the Supreme Court of Canada case. That is there and, of course, had

a big impact on the negotiation process.

That is why we have had a lot of discussion during the last two years about resorting to courts. Many people ask us to put in our recommendations a recommendation to the federal government to refer directly to the Supreme Court all kinds of issues. We always try to point out that it is an exceptional way of doing things, and that it could be risky.

We had a lot of discussion with the national organizations a month ago in Ottawa about the whole question of whether the inherent right to self-government is covered under section 35 of the Constitution Act, 1982. We came up with views on that, but obviously it could be litigated.

It is like the spending powers of the federal government and the provinces where we have shared-cost programs. For 50 years the provinces never really decided to put up a challenge to the federal government on that because they were afraid of losing. So both governments decided instead to negotiate those shared-cost programs.

Again, what could be achieved through your presentation today was to state the situation as far

as Bear Island is concerned and to put it on the public record. It is useful for us because it gives us a better understanding of the problems and also the difficulty within communities. We are aware of many situations.

We hope to benefit from that to exemplify the need for changes and to come up with sound principles that would be acceptable to Aboriginal people and also to the larger public.

At this point I think that is the most we could do with this presentation this morning. I would like to thank you very much for coming and sharing this with us. We wish you well in the coming days and weeks.

STEVE MISSABIE: Thank you for giving us this chance. There is just one last thing that I forget to mention.

We feel we are going to run into problems within the next month. The big question up there in the north is caution. Ontario is going to court to see if they can have the caution lifted, but I know they can't. They're going to run into problems there, and they're going to run into us.

As I said earlier, we want to take steps to negotiate. There are three things, especially with

mining companies. One, we want to have a say in how big the development is. We don't want anything like Kirkland Lake. Two, we want to have a share. Three, we want to have people employed there, not short-time but long-time, so that eventually they can move and start another mineral thing somewhere else on our land.

Say, we and the mining company or the lumber company do this and we come to an agreement within the next month. Where we are going to have problems is if we turn around and want to lift caution. We want to lift the caution because we came to an agreement. There are three names on those cautions: Gary Potts, Maurice Mackenzie, Jr. and Bill Twain.

One question that came to us is: How do we get those names removed so that we can put our names there, so that, when the time does come to lift the caution in an area, we can do it. Right now that is all you hear up there in the north: "Oh, those Indians never agreed with the AIPs and caution is going to stay on there for another 20 years." That is how some of the mentality and thinking is up there. They think it is going to stay on for another 20 years.

If we get on the ball real fast and

negotiate right now, we can start lifting caution in different parts. The main thing is that we want to have a say.

In the other way we weren't going to have a say. You can't draw a line there. Even we have a say or we don't, and we want to have a say.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: But you are not the only ones who have decided to negotiate directly with the companies and leave the government aside, in the forestry industry in particular.

STEVE MISSABIE: That is where it gets pretty tricky. What you are assuming there is that Ontario has jurisdiction over those lands. We are saying Ontario doesn't have jurisdiction over those lands. Those are still Indian unceded lands, so they belong to us.

We govern those lands, not Ontario.

CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT: We could enter into a whole new area. I would like at this point to thank you for joining us and having this discussion.

Meegwich and good luck.

--- (Une courte pause)

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Nous allons compléter l'ordre du jour de la journée immédiatement.

Vu que la dernière présentation de M. François Larose, Professeur à l'Université de Sherbrooke, doit être annulée pour des raisons de maladie, la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, par l'entremise de Suzanne Saint-Amour, qui est Secrétaire du Conseil, a bien voulu accepter de procéder à la présentation immédiatement. Alors, Madame Saint-Amour, si vous voulez venir nous rejoindre.

--- (Une courte pause)

Madame Saint-Amour, nous vous souhaitons la bienvenue. Nous sommes très heureux que la Fédération des zones d'exploitation contrôlée du Québec ait accepté de venir faire cette présentation devant la Commission.

Je vous cède la parole.

SUZANNE SAINT-AMOUR, Secrétaire du Conseil de la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs: Il me fait plaisir, au nom de la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, de vous tracer un peu le vécu du terrain que les chasseurs et les pêcheurs vivent, si vous voulez, avec la communauté autochtone.

Ce mémoire va traiter uniquement des difficultés qui nous ont été signalées par nos membres.

Il relate aussi la démarche entreprise pour essayer de contrer la montée de violence qui s'exprime par différents gestes individuels.

Des moyens concrets, plutôt simples, sont suggérés pour améliorer le climat tendu actuellement.

Concernant notre organisme, pour vous le présenter quelque peu parce qu'on sait que nous ne sommes pas très, très connu, l'inspecteur général des institutions financières, sous la partie III de la Loi sur les compagnies, a accordé des lettres patentes à la Fédération québécoise des gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée le 4 mai 1983.

Celle-ci est gérée par 11 administrateurs bénévoles. Huit d'entre eux sont élus en région alors que trois autres le sont en assemblée générale lors du congrès annuel. Le siège social de la fédération provinciale est situé à Québec. Notre fédération emploie trois personnes.

Cette corporation a été mise sur pied par les administrateurs de zecs pour être représentés auprès des organismes gouvernementaux et autres; promouvoir une gestion adaptée aux cadres géographiques et démographiques du territoire; favoriser une

accessibilité accrue des Québécois à leurs ressources fauniques; promouvoir les politiques d'aménagement faunique et d'exploitation rationnelle; promouvoir les activités de chasse, de pêche et de plein air; défendre les droits des chasseurs, pêcheurs et amateurs de plein air; étudier les lois, les règlements et le protocole d'entente conclu avec le Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche (MLCP); fournir divers avis à ses membres; et assurer une présence auprès des médias.

La FQGZ recrute ses membres parmi les 80 zecs du Québec. Je vous ai envoyé une carte qui date de quelques années mais qui peut...la carte provinciales des zecs, pas celle-ci. Celle-ci c'est plutôt l'exemple d'une réserve à castors. Elle n'est pas à jour parce que s'est ajouté plusieurs zecs depuis la dernière année. Je pense qu'on était autour de 70. Maintenant c'est passé à 80.

En date du 3 mars 1993 nous comptons 53 membres sur 80. Les 80 zecs se divisent en 3 catégories: les zecs faune, qui couvrent près de 48 000 km^2; lez zecs sauvagine, 12 km^2; et les zecs saumon, 1 287 km^2.

La répartition par région est la suivante -- alors vous avez la liste de la répartition

du nombre de zecs dans chacune des régions.

Le Québec est divisé en régions et les regroupements des associations régionales ça correspond, je dirais, aux divisions territoriales du Ministère Loisirs, Chasse et Pêche. Elles regroupent les zecs en régions et leur mandat est à peu près le même que celui de la Fédération, mais qui traite plutôt de problèmes locaux ou régionaux.

Les zones d'exploitation contrôlées sont des territoires de chasse et de pêche créées par décret du gouvernement du Québec en 1978 -- c'était pour remplacer les anciens clubs privés -- et confiées à des associations sans but lucratif par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour fin d'administration en son nom.

Un règlement du Conseil des ministres balise les règles du jeu entre les utilisateurs et l'association gestionnaire. Un protocole d'entente définit les règles entre le MLCP et l'association. Le délégation de pouvoirs du ministre est précisée dans la Loi de la conservation et de la mise en valeur de la faune.

Alors le concept zec repose sur les quatre grands principes suivants: la conservation, l'accessibilité à la ressource, la participation des

usagers, et l'autofinancement des opérations.

Vous avez en annexe tous les documents je dirais du cadre législatif, à titre d'information.

Environ 1 000 administrateurs gèrent bénévolement ces organismes au profit de la collectivité québécoise et du gouvernement du Québec.

Tout citoyen peut devenir membre d'une zec, qu'il fréquente le territoire ou non. Il est aussi possible de fréquenter le territoire sans être membre. Le réseau compte environ 55 000 membres et 250 000 utilisateurs.

Le prix maximum qui a été fixé par décret du gouvernement du Québec pour adhérer comme membre c'est de 20 $.

Maintenant nous allons passer aux problèmes.

Lors de la tenue de son congrès annuel, entre autres, la Fédération est sensibilisée aux principaux problèmes de ses membres dont celui des relations avec les Autochtones.

Suite aux problèmes qui nous ont été signalés nous sommes allés rencontrer le ministre Sirros pour lui faire part de l'urgence d'essayer de solutionner

des conflits. Je suis allée à ce moment-là à titre de Secrétaire de la zec Normandie et j'étais accompagnée par M. Pierre Duchaine de la Fédération.

Au cours de l'année 1992 le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a mis sur pied une table sectorielle à laquelle j'ai participé comme représentante de notre Fédération.

Présidée par le sous-ministre à la faune, M. Georges Arsenault, nous avons exploré les irritants de part et d'autre. Pour la première fois les organismes de la faune, sous la tutelle de MLCP, rencontraient les Autochtones. Bien qu'enrichissante et ouvrant la porte à une meilleure connaissance les uns des autres, pour moi il est bien clair que plusieurs problèmes n'ont pas été clairement identifiés par les participants, possiblement par respect mutuel.

De la table sectorielle nous avons retenu deux recommandations, c'est-à-dire, créer des tables régionales sous la responsabilité des directions régionales du MLCP pour résoudre des problèmes ponctuels à caractère local ou régional; maintenir une table provinciale pour discuter de problèmes ou de sujets plus généraux.

À ce jour, à titre d'expérience, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a tenu dans une région, que nous préférons ne pas identifier, une rencontre préliminaire avec chacune des parties en vue de préparer une rencontre conjointe.

Les participants gestionnaires des zecs ont identifié les problèmes suivants:

Non-respect de la réglementation. Ça c'est seulement nous. Du côté des Autochtones ils ont fait la même démarche pour aussi identifier les problèmes qu'eux rencontraient avec nous.

Refus de s'enregistrer; refus d'enregistrer les prises; refus de payer pour circuler; refus de payer pour pratiquer les activités; pêche au filet; chasse sans dossard; chasse à l'original hors-saison; chasse au Bec-scie au mois d'août; pêche sur des lacs fermés même si le quota est atteint; chasse à bord d'un véhicule; appropriation du territoire.

Ensuite on fait face à une autre catégorie de problèmes. Non respect de la propriété: utilisation de chaloupes sans autorisation; vol de poissons; vol d'essence; vandalisme dans les chalets allant jusqu'à tout beurrer d'excréments humains -- je

dirais en toute fidélité à la mode d'Oka. C'est depuis ce temps-là qu'on voit ces problèmes-là. Vandalisme dans les véhicules sur les terrains de camping; vol de pièges; déchets de poissons jetés dans des toilettes de camping. J'ajouterais ce que j'avais oublié de mettre, extorsion d'argent pour surveiller des véhicules. Quand je dis extorsion c'est-à-dire qu'on propose de payer tant pour qu'ils prennent soin du véhicule qui est sur place.

Non-respect de l'environnement: déchets lancés volontairement de la boîte d'un camion; rebuts laissés aux endroits fréquentés.

Ensuite, toute une série de gestes de provocation: menace avec des armes; utilisation de mitraillettes pour pratique de tir ou chasse; circulation sans plaque d'immatriculation; vol d'essence; vandalisme et vol sur les terrains de camping; coups de feu tirés à quelques pouces de la tête; bagarre entre gardiens et Autochtones; vol de poissons; circulation avec des armes -- je pense que c'est la deuxième fois qu'on le dit, alors on peut l'annuler celui-là; utilisation d'une masse par un gardien forestier. Ça a passé à la bagarre puis il y a eu utilisation de masse.

L'impunité: Les utilisateurs de zecs

constatent que les règles du jeu ayant trait à la récolte faunique et à l'environnement ne sont pas respectées. Mais plus grave encore, les poursuites relatives au vandalisme et à sa provocation meurent sur les tablettes ou du moins c'est la perception que nous en avons.

Un climat de violence s'installe sournoisement. Dans au moins quelques cas les opposants sont passés aux actes. L'on peut s'attendre à une progression de cette violence, car les uns et les autres voudront se faire justice. Les membres des différents conseils d'administration ont réussi jusqu'à tout récemment à limiter les dégâts, mais nous avons atteint notre limite d'influence et de tolérance.

Nous tenons particulièrement à mentionner que les exemples cités sont reprochés à des individus et non aux communautés autochtones. Nous faisons donc appel aux communautés autochtones pour nous aider à enrayer ce climat de violence.

J'ajouterais ici, ce qui n'est pas noté, qu'en termes de gestionnaires les utilisateurs qui fréquent ces territoires, pour se ressourcer, retrouver une paix intérieur, sont confrontés à des agressions qui les font ou bien fuir ou à une réaction qui est différente,

c'est-à-dire que le seuil de la tolérance va être dépassé et ça va engendrer, si vous voulez, de la violence. Et bien sûr ça occasionne une perte financière qui, au lieu de nous aider à mettre plus de ressources, ça va nous priver.

Les solutions suggérées: Poursuivre les démarches entreprises par le MLCP; rencontrer les conseils de bande; mettre sur pied une table de concertation impliquant tous les intervenants dont les Services de conservation de la faune et les corps policiers; maintenir et accroître les services de conservation de la faune de la sûreté du Québec dans les secteurs névralgiques. Vous savez qu'on est situé à trois ou quatre heures de route très souvent des centres, alors ça donne à peu près rien de dire venez faire ci ou venez faire ça. C'est impossible, ils ne se rendront pas. Donc il y aurait peut-être lieu dans certains cas d'affecter du personnel là où il n'y en a pas.

Diffuser des directives claires aux intervenants sur les règles à respecter de part et d'autre; exiger l'immatriculation des véhicules. Ça ça cause un vrai problème parce qu'on ne peut pas les identifier. On ne sait pas qui circule sur le territoire. Alors c'est

le moyen qui est utilisé couramment par certains groupes, pas par tout le monde. Je peux dire que souvent il vient des groupes de l'extérieur et ça a été parfait, ça a été conduite irréprochable.

Augmenter les pouvoirs des auxiliaires; respecter les territoires actuels jusqu'à tout autre changement; mettre sur pied des programmes d'échange entre utilisateurs, gestionnaires, étudiants; mettre sur pied des programmes conjoints d'exploitation de gestion des ressources si approprié.

En conclusion: À notre avis, le plus rapidement possible il est important de redresser la situation prioritairement sur toutes les questions autres que le prélèvement faunique pour enrayer les actes de violence qui germent un peu partout.

Dans un deuxième temps, la démarche entreprise par le MLCP nous apparaît comme un bon moyen de rapprocher les communautés sur le plan local, communauté par communauté. Souhaitons pour le mieux-être de chacun que cette démarche se poursuive et soit soutenue par les chefs respectifs de chacune des bandes.

Que les chefs à travers le Canada prennent conscience qu'une réalité différente est vécue

ici entre Autochtones et Allochtones. La crise d'Oka et "le laisser faire" de la contrebande valorisent et suscitent la montée de violence dans nos milieux respectifs.

Il semblerait, d'après une étude récente américaine, que les Autochtones québécois sont mieux traités au Québec que partout ailleurs au Canada. Il est important que les chefs canadiens soient sensibilisés à cette réalité et soient capables de faire les nuances dans les dossiers du Québec.

En terminant, je voudrais vous avouer ma déception face à la position de L'Assemblée des Premières Nations de qualifier la démarche du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche entachée de mauvaise foi.

Nous sommes reconnaissants au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de nous avoir réunis à une même table. Nous aurions apprécié l'apport des Premières Nations pour bonifier les éléments de politique visant la conservation, l'aménagement et l'exploitation de la faune. Si cette politique est si néfaste pour les peuples autochtones, il faut se demander pourquoi plusieurs groupes ont déjà conclu des ententes de gestion

avec le ministère.

La gestion faunique d'un lopin de terre, d'une réserve, d'une région, d'une province, d'un pays, de la planète, doit être bâtie par tous ceux qui habitent ce lopin de terre, cette réserve, cette région, ce pays, et cette planète.

Je vous remercie.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je vous remercie, madame Saint-Amour, de nous présenter ce mémoire au nom de la Fédération des zones d'exploitation contrôlées du Québec.

Encore une fois, comme je l'ai dit d'entrée de jeu, nous avons insisté beaucoup auprès de plusieurs groupes pour venir faire la présentation à la Commission. Je pense que dans le cas de la Fédération c'était particulièrement important.

Évidemment vous faites état d'une situation qui à plusieurs égards est difficile. Je voudrais peut-être juste pour mettre de côté une dimension, vous avez -- c'est à la page 2 ou 3 de votre mémoire, le point 2.2, quand vous donnes la ventilation des diverses zones d'exploitation contrôlées au Québec, il y a les zecs saumon.

On a eu cette semaine une présentation de la Fédération du saumon de l'Atlantique qui a fait était d'un progrès quand même remarquable depuis dix ans dans les ententes avec les Montagnais pour la cogestion de la ressource saumon. Je comprends que l'exemple que vous nous avez donné vient d'une région et...

SUZANNE SAINT-AMOUR: Ce sont des exemples qui sont tirés de trois régions.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: D'accord.

SUZANNE SAINT-AMOUR: Mais ce sont des exemples individuels, j'ai bien dit.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Tout à fait. Alors on n'a pas, évidemment, l'autre version du côté des Autochtones, mais la démarche du ministère de Loisir, Chasse et Pêcher a permis à la fois de tenir des rencontres de part et d'autre à ce moment-ci. Est-ce qu'elles ont eu lieu avec les parties autochtones?

SUZANNE SAINT-AMOUR: Elles ne se sont pas tenues. C'est-à-dire que le ministère Loisir, Chasse et Pêche est à préparer la rencontre. Ils ont eu une rencontre avec nous, avec des groupes, si vous voulez, pour identifier les problèmes. Ils ont fait une même rencontre avec les groupes autochtones et une rencontre

conjointe est prévue.

Je pense bien que c'est à partir de ce moment-là, quand les gens vont se parler entre eux c'est là que ça va se régler.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Si je comprends bien, vous dites que malgré la non-participation de l'Assemblée des Premières Nations au processus, ou enfin la réticence à participer au niveau local les organisations autochtones...

SUZANNE SAINT-AMOUR: C'est au niveau provincial. Il y avait un chapitre qui devait être écrit sur la nation autochtone. Je comprends qu'ils veuillent le faire eux-mêmes mais je trouve ça important qu'ils soient là parce que c'est intéressant de travailler avec eux dans ce domaine-là.

Même si c'est quelque chose qui nous concerne, c'est très important d'avoir leur opinion là-dessus parce que, au fond, on vit tous un peu, eux plus que nous, dans le domaine de la chasse et de la pêche, et ça nous intéresse bien gros d'avoir leur opinion. C'est un enrichissement à notre vie.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Alors à ce moment-ci, si je comprends bien, il n'y a pas participation

au niveau provincial.

SUZANNE SAINT-AMOUR: Il y a eu participation des groupes à la table provinciale sauf que...

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Mais pas de l'assemblée comme telle.

SUZANNE SAINT-AMOUR: Il y a refus pour le dernier chapitre et ce qu'on dit c'est de mauvaise foi parce que les règlements et les lois sont mal interprétés. La lettre à la fin, en annexe, vous pourrez voir qu'eux jugent que le ministère du Loisir, Chasse et Pêche interprète mal les lois et les règlements. Mais ça, disons que c'est un problème qui...

C'est qu'en dehors de toutes ces législations-là je pense qu'il y a des problèmes urgents qui pointent.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Quand vous dites pour le dernier chapitre, juste une clarification.

SUZANNE SAINT-AMOUR: Le chapitre sur les Autochtones. Ils voulaient faire un chapitre qui concernait les Autochtones sur...

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Dans le cadre...

SUZANNE SAINT-AMOUR: Dans le cadre de la politique faunique. Et à ce moment-là on demande de retarder l'élaboration de la politique. Je pense que c'est nécessaire que ce soit révisé le plus tôt possible.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: La situation que vous constatez, la nouvelle politique a été adoptée, comme vous le dites, en 1978.

SUZANNE SAINT-AMOUR: Ça s'est fait en 1978.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Évidemment il y a eu une expérience qui s'est déroulée depuis ce temps-là, mais est-ce que vous avez constaté une détérioration depuis trois ou quatre ans?

SUZANNE SAINT-AMOUR: Beaucoup. Depuis la crise d'Oka.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Vous avez vu un lien direct.

SUZANNE SAINT-AMOUR: C'est que les influences de violence ne sont jamais dénoncées, donc les gens...ça sert de modèle, finalement.

Je pense que c'est important de part et d'autre que quand il y a des gestes comme ça il faut que ce soit dénoncés, sinon ça devient comme un modèle et il

y aura que du progrès de violence. Jusqu'à ce jour les gens ont été très tolérants.

Ce qui blesse le plus les gens de notre communauté, ou de nos membres, c'est surtout je dirais quand les gens entrent dans les chalets ils salissent, encore plus que tout le reste. C'est surtout ça qui est le plus blessant. Le non-respect de la propriété, si vous voulez.

Les discussions avec les communautés autochtones locales...

SUZANNE SAINT-AMOUR: Elles ne sont pas commencées.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Pas véritablement, même au niveau local?

SUZANNE SAINT-AMOUR: Non. C'est pas commencé. C'est certain, on ne s'est jamais parlé, on ne se connaît pas.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: C'est là où je voulais en venir. C'est qu'avant la démarche de 1992 du ministère d'amener pour une première fois ensemble...

SUZANNE SAINT-AMOUR: Mais c'est pas facile de notre côté aussi de convaincre tout un conseil d'administration que c'est important de rencontrer un

conseil de bande et eux, je ne sais pas jusqu'à quel point ils sont intéressés aussi. Je pense que c'est une démarche qui doit se faire des deux côtés, mais s'acheminer...

On a fait des démarches pour le demander, s'acheminer, et je pense que ce que j'en sais des communautés autochtones, elles sont très intéressées que ça se fasse aussi.

Je ne penserais pas que les gens responsables approuvent des gestes je dirais isolés comme ça. Je pense qu'il est très important que les deux communautés ne laissent pas les choses aller parce qu'on va se ramasser avec de la violence ça n'aura pas de bon sens.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Alors vous avez raison de dire qu'il y a un processus d'apprivoisement réciproque...

SUZANNE SAINT-AMOUR: Oui, c'est ça.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: ...et de réflexe à développer. Je pense qu'on l'a vu. Les deux dernières semaines à Montréal ont été tout à fait évidentes là-dessus, où les groupements commencent à réfléchir aux rapports avec les Autochtones et souvent l'invitation qu'on leur a faite a été l'occasion dans le fond pour...

SUZANNE SAINT-AMOUR: Parce qu'il ne faut pas oublier qu'on est très ignorants de...souvent les Autochtones font allusion à des lois ou à toutes sortes de problématiques qu'on ignore complètement.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Il n'y a pas d'information.

SUZANNE SAINT-AMOUR: C'est ça qui est un peu isolant. Comment ça se fait que les gouvernements ont laissé ça aller à tel point qu'on soit si ignorants?

Il y a beaucoup de monde qui vont être renversés à un moment donné, alors ça presse que l'information circule, et toute l'information.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Dans votre mémoire, lorsque vous faites état des problèmes sous trois chapeaux, l'un des problèmes que vous avez mentionnés c'est la circulation des véhicules sans immatriculation.

Est-ce que les problèmes qui sont décrits dans votre mémoire sont des problèmes qui ont été identifiés comme étant propres aux contacts avec les Autochtones ou est-ce que ce sont des problèmes que d'autres membres des zecs pourraient causer?

SUZANNE SAINT-AMOUR: Uniquement aux

Autochtones.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Uniquement par rapport aux Autochtones.

SUZANNE SAINT-AMOUR: Je pense qu'ils les enlèvent spécifiquement en entrant sur le territoire.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Il faut donc lire votre mémoire dans cette optique-là.

SUZANNE SAINT-AMOUR: Oui, absolument.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: De la même façon quand vous parlez de dommages à la propriété, et caetera, est-ce que c'est une perception ou est-ce que c'est documenté que ce sont...

SUZANNE SAINT-AMOUR: C'est documenté. Dans le fond je connais au moins un organisme qui a obtenu des condamnations mais parce que cette fois-là la plaque était pas enlevée ou parce que les gens ont pu être identifiés avec des photos, mais c'est un moyen de ne pas être identifié.

À partir du moment où c'était identifié et à partir du moment...je pense que l'enregistrement est absolument essentiel à partir du moment où tu sais qui se promène sur le territoire c'est facile.

Je ne veux pas dire que ce n'est qu'eux.

Il faut faire attention. On ne peut pas dire que tout ce qui se passe sur le terrain, tous le vols...

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Voilà. C'est ça ma question.

SUZANNE SAINT-AMOUR: Ça c'est sûr. On est très conscient de ça, mais je peux vous dire qu'il y a suffisamment de preuves pour penser que c'est en grosse partie ça. Mais à partir du moment où on va régler problème d'identification ça va aller mieux. Il va toujours rester peut-être des doutes dans certains cas.

Ce sont des choses mineures, au fond. C'est plus dérangeant et c'est insultant que, je dirais, la valeur monétaire.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Sauf qu'il faut être conscient que l'accumulation peut faire déborder à un moment donné le vase et amener des situations difficiles.

SUZANNE SAINT-AMOUR: Et ce qui a été signalé c'est que le comportement de ces quelques individus-là n'est pas différent que tu sois dans une réserve à castors ou que tu sois en dehors d'une réserve à castors, vous comprenez.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Évidemment

dans les réserves à castors c'est réservé pour le trappage aux Autochtones.

SUZANNE SAINT-AMOUR: C'est réservé au trappage, oui.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: L'autre question que je voudrais vous poser, je regardais un peu la configuration de la carte du côté des zones d'exploitation contrôlée.

Est-ce que votre perception est en relation avec le fait que plusieurs de ces zones-là sont dans des territoires sur lesquels il y a des prétentions ancestrales...

SUZANNE SAINT-AMOUR: Je vous ai mis l'exemple d'une région, une réserve. Vous avez là-dessus la réserve à castors qui est tracée, vous avez les zecs et les pourvoiries.

Est-ce qu'ils devaient le faire là ou pas le faire là, je pense que c'était pas à nous...on le sait pas. On ne le savait même pas. On se demandait même souvent si les territoires le sont dans une réserve à castors. Très souvent les administrateurs le savent même pas.

Tout ce que je peux vous dire c'est que

tous les gens de notre côté qui ont été consultés désirent un règlement de ce problème-là à tout prix, désirent des solutions.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: On a eu cette semaine également une présentation du côté de la Fédération de la faune.

SUZANNE SAINT-AMOUR: Oui. Je ne sais pas ce que ça a donné.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: C'est une présentation assez difficile, dans le fond. Le président est venu après six ans d'efforts un peu nous indiquer qu'il lançait la serviette sur la mise en commun des préoccupations des Autochtones et des non-Autochtones dans le contexte de la faune.

On a eu par ailleurs, comme faisaient état M. Beaudin et M. Malec, qui ont fait une présentation du côté du saumon, qui était très encourageante.

On a eu aussi une présentation du côté des propriétaires de pourvoiries au Québec. Donc on a couvert un assez large éventail des préoccupations qui sont communes.

Je pense qu'il est essentiel que le contact se fasse au niveau local avec les autorités

autochtones.

SUZANNE SAINT-AMOUR: Au niveau de la table provinciale les deux groupes étaient d'accord avec ça. Je pense que c'est là finalement, c'est quand les gens vont se parler qu'on va trouver des solutions à tout ça.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Le ministre Sirros, qui est venu présenter un mémoire hier matin, disait dans son mémoire que lorsque les règles du jeu sont claires c'est beaucoup plus facile, la relation est plus facile que lorsqu'elles sont ambiguës.

SUZANNE SAINT-AMOUR: Oui. C'est ce que les administrateurs demandent. Ils demandent des directives claires, quels sont les règlements qu'ont doit appliquer et quels sont ceux qu'on ne doit pas appliquer. Qu'on ait des directives claires et on va les suivre.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: La clarification des droits.

SUZANNE SAINT-AMOUR: C'est ça. Si c'est seulement le droit d'enregistrement et de circulation, qu'on nous le dise. Si c'est d'autres droits, qu'on nous le dise, mais qu'on le dise aux deux groupes pour que ce soit clair pour tout le monde.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Un mémoire comme le vôtre vient de la Fédération, du conseil d'administration, donc la Fédération.

SUZANNE SAINT-AMOUR: C'est-à-dire que j'ai eu le mandat de le préparer au nom de la Fédération.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Donc vous parlez au nom de la Fédération.

SUZANNE SAINT-AMOUR: Je parle au nom de la Fédération.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Très bien. Merci.

Je vais demander à ma collègue, Viola Robinson, de poursuivre.

COMMISSIONER VIOLA ROBINSON: I'd like to thank you for your brief.

This is a big problem. It just goes to show, as you've said yourself, you have some ways to go to begin some dialogue, and the only that this can be done is communication by your group and with the communities involved.

I don't think that the Aboriginal communities, the Native communities, would condone these kinds of actions of their people, their individuals, but

there has to be something in place, there has to be some form of dialogue, consultation.

You have to start talking about it and maybe the proposal that was presented here yesterday, as my Co-Chair has said, from the Minister Sirros, is going to open up a new forum for Aboriginal people that there should be some involvement from your group and other wildlife groups to be able to -- this might provide the forum to begin that communication and dialogue with the Aboriginal groups.

There have been in other parts of the country where there have been agreements signed and there have been ways to resolve this, but it's like you say, Aboriginal people say they have the right to hunt and fish, they don't have to pay licence and the provincial laws don't apply in those cases. And in some provinces that has been settled.

It's the enforcers, the law enforcement and the wildlife management people, who are in a quandary like you are here because they don't really understand and know, because they're not getting any direction from any government as to how to handle these situations, and that's where the problem is.

I hope that this new forum that Minister Sirros is proposing will assist you in resolving this problem and addressing it, because it has to be done before it erupts into something more serious.

Thank you.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: Je voudrais en terminant indiquer qu'on espère que le travail de la Commission royale et les recommandations pourront aider à clarifier un bon nombre de choses et tracer une direction qui va aider aux gens sur le plan régional et local de pouvoir en arriver à des ententes plus facilement.

Encore une fois, je vous remercie d'être venue partager l'information et aussi la préoccupation de vos membres. On voit quand même qu'il y a un mécanisme, même s'il est récent, 1992, qui est en marche. C'est certainement que les deux solitudes qui existaient auparavant.

Vous pouvez transmettre à la Fédération notre appréciation de la démarche entreprise. On vous incite à poursuivre, et on vous souhaite bonne chance.

SUZANNE SAINT-AMOUR: Merci beaucoup.

COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT: La Commission royale sur les peuples autochtones au Canada

est arrivée au terme de ses audiences publiques qui avaient commencé dans la première semaine du mois d'avril 1992, audiences qui nous ont amenés partout au pays, dans les dix provinces et les deux territoires, à trois ou quatre reprises.

Nous avons eu quatre séries d'audiences publiques, nous avons publié des documents rendant compte de ce que l'on avait entendu, essayant de grouper autour d'un certain nombre d'éléments-clés l'écho des participants, qui ont été nombreux, sur le plan autochtone comme non-autochtone.

Les deux premières séries d'audiences ont été davantage concentrées dans les communautés autochtones.

Nous avons mis sur pied un programme d'aide financière aux intervenants, qui a permis de financer 142 projets. L'objectif était d'avoir des mémoires présentés à la Commission qui dépassaient le stade de l'énoncé des problèmes ou des énoncés politiques ou de principes mais qui contenaient une analyse basée sur une recherche, orientée sur des solutions.

Ce fonds d'aide aux intervenants a été géré pour nous de façon totalement indépendante par M.

David Crombie, l'ancien ministre des Affaires du Nord et des Affaires indiennes.

Nous avons mis l'accent de façon importante lors de la troisième et de la quatrième série d'audiences publiques au printemps et cet automne sur la présence et la participation de plein pied des non-Autochtones, des forces vives de la société.

Nous estimions absolument essentiel d'avoir un point de vue équilibré au moment où nous allons essayer de mettre ensemble l'information des audiences publiques, des tables rondes nationales et du programme de recherche de la Commission, qui est considérable.

Je pense qu'on doit dire que la démarche auprès des forces vives de la société du Québec, dans les diverses provinces sur le plan canadien, en a été une de conscientisation. On a forcé un bon nombre de groupes à s'arrêter et à réfléchir aux rapports qu'ils entretiennent avec les Autochtones dans leur contexte. On leur a demandé de regarder aussi sur un plan plus large mais souvent dans leur contexte.

Il y a certainement un enseignement à tirer de ça. La plupart des groupes nous ont dit n'eût été de l'invitation appuyée et sentie de la Commission

on ne serait pas venus nous mêmes, au fond vous nous avez rendu un service parce qu'on s'est aperçu qu'on avait beaucoup de travail à faire, et ça s'applique au milieu économique, que ce soit les caisses populaires aux universités, comme l'Université McGill hier, du côté du secteur de la santé, l'Association des hôpitaux, les corporations professionnelles, du côté de la justice, le Barreau nous disait exactement la même chose.

Je pense que c'est un révélateur extrêmement important ce matin. La présentation de M^me^ Saint-Amour de la Fédération des zones d'exploitation contrôlées va dans le même sens du côté des ressources, même si en priori on est plus susceptible d'être en contacts c'est un enseignement important.

Dans ce sens-là je pense qu'il y a des germes pour que la balle qui a été mise en marche roule dans plusieurs milieux d'une façon à effectuer un rapprochement.

Il y a eu des démarches indépendantes de la Commission, et nous en sommes très heureux, comme le Forum paritaire ici au Québec, québécois-autochtone.

Il y a des démarches dans un certain nombre de milieux. On a eu un groupe de 22 jeunes qui

ont travaillé dans le cadre du Conseil permanent de la jeunesse pour approcher et amener une meilleure compréhension entre jeunes Autochtones et non-Autochtones.

Je pense que les audiences publiques de la Commission indiquent qu'il y a énormément de travail à faire. De la même façon du côté des gouvernements, du côté des municipalités, on n'a pas eu tout le succès espéré pour avoir des présentations par les villes pour s'arrêter à réfléchir sur la réalité autochtone en leur sein est souvent une réalité qui va s'accroître et qui va arriver. La tendance est assez claire pour le futur, donc il y a des occasions de prévenir.

Je pense que ces audiences ont interpellé non seulement les gouvernements mais plusieurs composantes de la société non-autochtone. C'était un des buts qui était poursuivi par la Commission, parce qu'on est très conscients que la Commission, ayant remis son rapport, il faut qu'il y ait des gens qui s'intéressent au dossier qui puissent porter un jugement sur la valeur des propositions que nous ferons et prendre le relais pour pousser auprès de ceux qui sont responsables de l'implantation des recommandations de faire en sorte qu'il

y ait une dynamique dans la société qui pousse vers des changements.

Du côté des Autochtones je pense que les audiences ont interpellé également beaucoup d'idées reçues. Il y a au-delà d'un discours qui souvent peut apparaître fort, d'aucuns diront à l'emporte-pièce, il y a derrière ça une volonté de rattrapage très forte et une volonté de coexistence et de collaboration avec les milieux.

C'est dans les moyens que l'on prend souvent que l'on envoie les mauvais messages ou des messages qui ne sont pas toujours bien compris.

On a essayé de démystifier un certain nombre choses. La langue, par exemple, au Québec. Il y a un partage à peu près égal des parlant français, parlant anglais comme langue seconde chez les Autochtones.

Souvent les gens au Québec ont l'impression qu'il y a un refus du français par un bon nombre d'Autochtones sans nécessairement se rendre compte que l'anglais est la langue seconde et qu'ils ont perdu leur langue originelle et donc on leur a demandé d'apprendre une première langue seconde, on leur demande d'en apprendre une deuxième.

C'est un effort supplémentaire additionnel qui est riche d'avenir, Mary Sillet le disait, du côté du nord du Québec où les jeunes Inuits parlent de plus en plus l'Inuktitut, l'anglais et le français. Mais ça fait partie des incompréhensions souvent qui sont très permissieuses parce qu'on ne fait pas toujours la lecture de l'autre comme elle devrait être faite.

On est très conscients que le rôle de la Commission demeure un rôle limité, que le succès de l'entreprise prendra place en autant qu'on aura pu bien sûr créer un certain mouvement mais également que de façon autonome les milieux prendront le relais.

Quant à nous, nous allons au cours de la prochaine année mettre ensemble la réflexion qui nous a été donnée et les éléments de solution qui nous ont été transmis. Nous allons essayer de viser le plus juste possible pour avoir un projet qui va être compris, dans lequel les Autochtones vont se reconnaître mais également qui sera estimé une direction valable pour l'ensemble de la société, dans le fond un objectif de paix sociale, mais aussi d'enrichissement collectif.

On a largement passé à côté du bénéfice de la culture américaine autochtone pour des raisons

historiques. On ne peut pas refaire l'histoire mais je pense que chacun est interpellé maintenant à mettre en commun les cultures réciproques.

Dans ce sens-là il pourra aussi y avoir un bénéfice pour la relation interculturelle au Québec comme au Canada avec les communautés culturelles.

Nous remercions ceux qui ont mis l'énergie dans la Commission. On a dit régulièrement que la Commission va donner fondamentalement ce que les gens auront pu mettre comme espoir et comme effort de démarches vers des solutions.

Comme c'est une commission qui touche les peuples, qui touche les projets collectifs de la société du Québec, la société canadienne, c'est encore plus vrai. On n'est pas uniquement dans la technique, mais on est dans l'émotion. Il faut à ce moment-là faire un amalgame qui tienne compte de ces réalités.

Dernier point, langue et culture autochtones. Évidemment c'est absolument fondamental, l'identité, pour l'ouverture et la coexistence et le partenariat.

Ceci dit, je voudrais encore une fois remercier aussi le personnel de la Commission qui a

travaillé d'arrache-pied, les traducteurs qui nous ont accompagnés cette semaine et un peu partout à travers le Canada dans un contexte difficile, souvent limité, avec des heures imprévues, et également indiquer que le rôle qu'a joué les médias, même si on souhaiterait qu'on répercute souvent davantage le fond des questions.

Nous sommes conscients des exigences, nous sommes conscients de la difficulté qu'il y a eu de suivre la Commission dans des communautés éloignées pour des raisons de toutes sortes, mais on ne peut pas faire autrement que de penser que les médias aussi ont un intérêt important et un rôle majeur sur le plan d'éducation du public de part et d'autre pour une meilleure compréhension.

Je vous remercie, et nous allons poursuivre nos travaux inspirés par tout ce que nous avons entendu et les bonnes volontés qui se sont manifestées devant la Commission du public, des gouvernements, et des Autochtones eux mêmes. Merci.

Il y a toujours une prière d'ouverture lorsqu'on débute une audience publique, et une prière de clôture, alors je demanderais à Allen Gabriel de bien vouloir faire la prière de clôture.

(Prière de clôture)

--- L'audience est levée à 13 h 28